



Assemblée générale

Cinquante et unième session

51^e séance plénière

Lundi 4 novembre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

*En l'absence du Président, M. Kamal (Pakistan),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 44 de l'ordre du jour (suite)

Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/51/48)

Rapport du Secrétaire général (A/51/228 et Add.1)

Projet de résolution (A/51/48, section IV)

M. Campbell (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants souscrivent à cette déclaration : Bulgarie, Chypre, République tchèque, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie et Slovaquie. L'Islande s'associe également à cette déclaration.

Il y a six semaines, le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale achevait l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF). L'Union européenne s'est félicitée de l'occasion que lui offrait cet examen pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation particulière et les besoins spécifiques de l'Afrique. Nous avons fait part de nos vues dans une déclaration détaillée à la séance d'examen et dans une note d'information. L'Union européenne a saisi cette occasion pour réaffirmer son ferme attachement, dans un esprit de dialogue et de partenariat, au développement de l'Afrique. Nous le réaffirmons aujourd'hui encore alors que l'Assemblée est réunie pour approuver les résultats de l'examen à mi-parcours.

Le Comité ad hoc a évalué les progrès réalisés à ce jour dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et formulé des recommandations pour les cinq prochaines années. Il a été reconnu que, bien que des progrès encourageants aient été faits dans les domaines du développement socio-économique, de l'intensification du processus de démocratisation, de l'intégration régionale et de la prévention des conflits, de leur gestion et de leur règlement au niveau régional, ces progrès avaient été inégaux, et que beaucoup restait à faire, comme le souligne notamment le rapport du Corps commun d'inspection (A/50/885).

Dans ce contexte, l'Union européenne a exprimé sa reconnaissance au Secrétaire général pour sa récente initiative d'organiser des consultations de haut niveau sur la question de la consolidation de la paix après les conflits en Afrique de l'Ouest.

L'examen à mi-parcours nous fournit l'occasion d'envisager le nouvel Ordre du jour dans le contexte des engagements et des plans d'action connexes arrêtés lors des importants sommets et conférences des Nations Unies qui ont eu lieu récemment et de prendre en compte ces engagements dans la formulation de recommandations pour des initiatives futures. Nous avons reconfirmé le nouveau consensus qui s'est dégagé sur une approche intégrée du développement, approche qui place l'homme au centre de nos efforts pour réaliser le développement durable.

L'Union européenne se félicite du caractère concret du document final de la session d'examen et des recommandations qu'il renferme sur des questions telles que l'intensification du processus de démocratisation et la participation de la société civile, la bonne gestion des affaires publiques, la promotion du secteur social, les réformes économiques, l'environnement et le développement, la dette, le commerce et la diversification des économies, le renforcement des capacités et la coopération Sud-Sud.

Nous saluons les engagements pris au niveau national pour mettre en oeuvre ces recommandations pertinentes grâce, notamment, à une mobilisation effective et à une utilisation efficace des ressources nationales et à une affectation accrue des ressources au secteur social.

Les résultats de l'examen ont été le fruit de négociations approfondies ouvertes à tous les États. Tous les participants à cette session se sont employés sans relâche à parvenir à un consensus. Les résultats de cet examen devraient être approuvés officiellement, et nous devrions éviter tout chevauchement dans nos efforts pour tirer parti du consensus auquel on est parvenu.

Le soutien de la communauté internationale aux niveaux bilatéral et multilatéral demeure essentiel. Depuis la session d'examen, la communauté internationale a donc décidé de prendre des mesures, par le biais de l'Initiative en faveur de la dette des pays pauvres lourdement endettés, concernant l'une des questions les plus importantes traitées lors de l'examen. En outre, le Club de Paris s'est déclaré disposé à aller au-delà des conditions de Naples afin d'obtenir une réduction d'environ 80 % de la dette des pays habilités à bénéficier d'un secours supplémentaire dans le cadre de l'Initiative, au cas par cas, conformément à ses

règles habituelles, afin de les soulager d'une dette insupportable.

En octobre dernier, nous avons eu l'occasion de renforcer notre appui à l'intégration régionale en Afrique lorsque la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union européenne se sont réunies à Windhoek, en Namibie, et sont convenues de consolider et d'accroître la coopération dans des domaines comme le renforcement de la démocratie, la lutte contre le trafic illicite des drogues, le déminage, la promotion de l'intégration régionale et la promotion du commerce et de l'investissement avec l'Afrique australe et au sein de ce pays.

L'Union européenne reste pleinement engagée à appuyer les pays africains dans leurs efforts pour réaliser le développement durable. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre engagement d'atteindre, le plus rapidement possible, l'objectif de 0,7 % du produit intérieur brut consacré à l'aide publique au développement et autres objectifs d'aide au pays les moins développés, dont la majorité se trouve en Afrique. Nous pensons que cette aide devrait s'adresser aux pays les plus pauvres et aux couches les plus pauvres de leur société. La formule 20/20, en vertu de laquelle les pays développés et les pays en développement concernés ont décidé de consacrer respectivement 20 % de l'aide publique au développement et 20 % du budget national aux programmes sociaux de base, pourrait également jouer un rôle utile.

Il va sans dire que le rôle joué par le système des Nations Unies est essentiel pour la mise en oeuvre réussie des résultats de l'examen à mi-parcours. Il importe que toutes les personnes intéressées appuient l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique afin de pouvoir mettre en oeuvre, de façon coordonnée et à l'échelle du système, le nouvel Ordre du jour pour l'Afrique. Nous appuyons les efforts déployés par les divers fonds et programmes, en collaboration avec les Institutions de Bretton Woods et d'autres organismes du système des Nations Unies, afin de donner la priorité à l'Afrique, et au nécessaire réajustement des programmes, à la lumière des résultats de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des sommets et des conférences.

Pour terminer, l'Union européenne souscrit pleinement aux résultats de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour. Nous sommes résolus à appuyer la mise en oeuvre des recommandations qui, nous l'espérons, se traduiront pas des progrès tangibles dans la promotion des capacités humaines et sociales, en renforçant les résultats économiques et en

sauvegardant l'environnement, jetant ainsi les bases d'un avenir meilleur pour tous les Africains.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : L'Argentine participe au présent débat pour trois raisons essentielles. En premier lieu, nous pensons qu'en agissant ainsi c'est, d'une certaine façon, reconnaître l'importance d'un secteur clef des Nations Unies, sans la contribution duquel aucun changement n'aurait pu être possible au sein de l'Assemblée générale. Plus concrètement, sans l'action et l'appui des pays africains dans des domaines tels que le désarmement, les droits de l'homme, le développement et l'environnement, pour ne citer que quelques exemples, certaines questions n'auraient pu être ni soulevées, ni traitées avec succès au sein de notre Organisation.

Grâce à son précieux concours, le Groupe des pays africains a été l'un des artisans des importants progrès réalisés à l'ONU. En liaison étroite avec le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes et avec d'autres régions, il a contribué à jeter les bases d'un traitement efficace de nombreux conflits dont l'Organisation a eu à connaître et continue d'avoir à connaître.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que le moment est venu pour l'Organisation de concevoir un moyen d'apporter au Groupe africain et à l'Afrique la contrepartie de ce qu'ils ont réalisé jusqu'à présent. Nous estimons qu'il faudrait encourager toutes les initiatives pouvant conduire à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Ces initiatives devraient ouvrir des possibilités structurelles de développement et ne pas simplement avoir pour objet de neutraliser les conséquences de la pauvreté.

La deuxième raison pour laquelle nous participons à ce débat est que nous voulons appuyer le rapport du Secrétaire général (A/51/228) relatif à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il nous semble en effet très important d'examiner les idées émises par le Secrétaire général dans la partie introductive de ce document. Les problèmes prioritaires y sont mentionnés, tels la bonne gestion des affaires publiques, le développement des ressources humaines, l'épargne publique : en somme, tous les éléments qui relèvent de la démocratie et de la responsabilité des pays africains.

Le Secrétaire général souligne également la nécessité de régler les conflits qui touchent les pays de ce continent. À cet égard, nous pensons que l'Afrique a fourni à la communauté internationale des exemples extrêmement

précieux applicables au règlement pacifique des conflits actuels.

Il convient de se demander comment l'Afrique a pu assimiler l'héritage de la colonisation ainsi que les problèmes de l'apartheid et des conflits territoriaux — qui, par leur essence même, sont difficiles à régler — et, d'un autre côté, se trouver aujourd'hui confrontée, au sein de ses propres communautés, à des problèmes de violence apparemment insolubles. Il nous semble qu'il y a véritablement un illogisme entre les problèmes que les pays, les gouvernements et les peuples africains ont réussi à régler, il n'y a pas si longtemps, et ceux qui figurent actuellement à l'ordre du jour politique de l'ONU.

Le succès des réformes, la promotion du secteur privé et les investissements étrangers directs, l'accélération du processus démocratique et le renforcement de la société civile sont les éléments essentiels d'un Agenda pour le développement et dépendent, dans une large mesure, de l'appui de la communauté internationale, en termes de ressources financières et de volonté politique. C'est pourquoi nous tenons à féliciter le Gouvernement du Japon d'avoir organisé une série de réunions afin d'établir les bases permettant de définir les conditions de la coopération internationale. Nous estimons qu'il est important, voire essentiel, de tenir compte dans le présent débat des conclusions récemment définies par la Conférence internationale de haut niveau sur le développement en Afrique, tenue récemment à Tokyo.

Nous attachons également une grande importance aux mesures annoncées par le G-7 à Lyon, en France, et aux décisions adoptées dans le cadre des institutions financières de Bretton Woods pour alléger le poids de la dette extérieure des pays africains.

Finalement, étant donné la date prochaine de la tenue à Singapour, de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, il est essentiel, pour l'avenir de l'Afrique et de tout le monde en développement, qu'une plus grande ouverture des marchés amorcée dans nos pays soit accompagnée de l'élimination réelle et durable des barrières commerciales qui subsistent.

La troisième raison pour laquelle nous participons au présent débat est qu'il faut commencer à réfléchir aux possibilités de coopération entre l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes. À cet égard, je pense que les deux régions ont beaucoup de vues identiques sur les thèmes fondamentaux. Pour ce qui concerne la sécurité, par exemple, la signature, en avril dernier, du Traité de Pelindaba au

Caire, en Égypte, est une nouvelle contribution à l'objectif final de l'élimination totale des armes nucléaires. Sur beaucoup d'autres points et questions nous avons également des vues similaires.

Pour ce qui est de l'Argentine et de l'Afrique, nous avons créé, il y a plusieurs années, un fonds de coopération horizontale dont certaines des ressources sont directement dirigées vers l'Afrique. Actuellement, plus de 100 projets sont en cours d'exécution. Ils comprennent diverses activités, telles que la formation dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, le croisement d'espèces, les techniques de l'informatique, la réforme de l'État et la privatisation.

Dans un autre ordre d'idées, l'Argentine a été, est et restera présente dans les opérations de maintien de la paix en Afrique et dans toutes les activités humanitaires et d'assistance médicale auxquelles elle sera en mesure de participer.

Finalement, je voudrais préciser que tous ces problèmes sont universels. L'Amérique latine n'en est pas exempte, pas plus que l'Argentine d'ailleurs. C'est pourquoi nous comprenons si bien les problèmes de l'Afrique et nous sentons tellement solidaires de ce continent.

M. Isakov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe pense que le rapport présenté par le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est, dans l'ensemble, positif. À notre avis, il reflète de façon objective la situation à mi-parcours du nouvel Ordre du jour et contient une série de propositions et recommandations utiles et spécifiques.

Depuis la mise en vigueur du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, un certain nombre de pays africains ont fait des progrès réels sur le plan du développement social et économique, grâce aux efforts déployés aux niveaux national, régional et international. Le nombre de pays accusant un taux de croissance négatif a diminué alors que celui des pays ayant réussi à accroître relativement le leur a augmenté sensiblement, leur produit national brut ayant atteint un taux de croissance de l'ordre de 6 %.

Les réformes monétaires effectuées dans de nombreux pays du continent, et les mesures prises pour consolider les structures de la gestion financière, ainsi que pour renforcer l'efficacité et la transparence du régime fiscal ont toutes

contribué à la stabilisation. De telles mesures, entre autres, servent à motiver davantage les investisseurs éventuels.

Néanmoins, il est encore trop tôt pour pavoiser. Il faudrait plutôt se pencher sur les causes fondamentales de la situation économique toujours critique qui prévaut à travers le continent, l'augmentation du chômage et la propagation de la pauvreté.

Comme beaucoup d'autres, nous sommes préoccupés par le fait que, quatre ans après la mise en vigueur du nouvel Ordre du jour, les objectifs fixés pour la mobilisation des ressources financières n'aient été que partiellement atteints. Cela se rapporte au volume réduit de l'épargne intérieure, au niveau constamment élevé de la dette extérieure et à la diminution de l'aide publique au développement.

Nous avons pris note de la conclusion du rapport selon lequel il y avait eu augmentation de l'investissement étranger direct dans certains pays d'Afrique, dont le rendement a été beaucoup plus élevé que dans d'autres régions.

Les possibilités d'une augmentation des investissements se précisent à mesure que la réforme économique prend forme et que le climat propice à l'investissement s'améliore. Dans ce contexte, il convient d'évaluer positivement les efforts de nombreux pays d'Afrique visant à instituer des formalités accélérées pour l'inscription des applications d'investissement — organismes multi-services — et à élargir les zones d'acheminement des produits d'exportation offrant un ensemble de services avantageux pour engendrer des revenus dans les secteurs de la production et du commerce.

Faute de régler les nombreux conflits en Afrique et d'y assurer la stabilité politique, on ne peut mener à bien la stratégie de développement en Afrique. En son temps, nous nous sommes réjouis de la création par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'un mécanisme de prévention et de règlement des conflits, conçu pour aider la communauté internationale à maintenir la paix et à mettre fin aux crises humanitaires, et, partant, à faciliter la mobilisation de ressources pour le développement de l'Afrique. Malheureusement, ce mécanisme n'a toujours pas donné les résultats escomptés.

Les tendances déstabilisatrices ont pris une dimension particulière aujourd'hui avec les événements qui ont lieu dans la région des Grands Lacs et qui risquent de dégénérer en une crise humanitaire sans précédent. La communauté

internationale doit prendre d'urgence à cet égard des mesures préventives et s'attaquer ensuite aux causes profondes de l'instabilité dans cette région, y compris les tensions ethniques, la pauvreté et le sous-développement. Le développement devrait ouvrir la voie à la stabilité. L'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, prévue pour une période de 10 ans, est particulièrement importante à cet égard, car elle charge la Banque mondiale de coordonner la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en oeuvre.

La Russie elle aussi contribue, dans la mesure de ses moyens, à l'aide humanitaire fournie au continent africain. Nous participons non seulement aux opérations humanitaires elles-mêmes, mais nous fournissons également, quand besoin est, du matériel et des véhicules aux pays concernés.

La coopération bilatérale et multilatérale en Afrique est caractérisée par des programmes et des opérations qui souvent font double emploi. À cet égard, nous pensons qu'il importe, comme souligné dans le rapport, d'éviter une dispersion des efforts. À notre avis, la meilleure façon d'y parvenir serait de renforcer le rôle de coordination des Nations Unies pour l'aide à l'Afrique.

Le renforcement de la coordination entre les pays bailleurs de fonds et les organismes internationaux constitue un facteur important pour assurer le développement de l'économie africaine ainsi qu'un travail d'équipe en vue d'une application — spécialement adaptée aux besoins de l'Afrique — des recommandations faites aux dernières conférences mondiales sur le développement économique et social.

M. Azwai (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Quoiqu'on puisse dire de la situation économique critique des pays d'Afrique et des problèmes qu'ils connaissent, aussi bien que de leurs causes et effets, il ne fait aucun doute que nous en reconnaissons tous la gravité, et que nous sommes d'accord sur la nécessité de trouver des solutions appropriées afin d'éviter des conséquences qui pourraient mettre en péril la paix et la sécurité internationales.

Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, adopté par l'Assemblée générale en 1991, a été une bonne initiative. Il a fourni à la communauté internationale la possibilité de passer en revue les conditions économiques et sociales sur le continent africain, qui se détériorent à vue d'oeil, de leur trouver des solutions appropriées et de renouveler l'engagement pris de soutenir les efforts de l'Afrique visant à atteindre une

croissance économique continue et un développement durable.

Nous savons tous que des raisons intrinsèques ont contribué à aggraver ces problèmes et ont eu une incidence négative sur les plans de développement de l'Afrique. Il y a eu en tout premier lieu le colonialisme que les pays du continent ont subi pendant une longue période, durant laquelle leurs ressources naturelles et humaines ont été épuisées et leurs marchés odieusement monopolisés. Non seulement les minéraux et les matières premières de l'Afrique ont été exportés, mais les Africains eux-mêmes ont été expédiés outre-mer et outre-Atlantique pour contribuer à édifier le développement économique et industriel de l'Europe et des États-Unis.

Lorsque les peuples d'Afrique ont enfin obtenu leur indépendance, au prix d'une lutte amère et de sacrifices immenses, ils se sont retrouvés les mains nues et ont constaté que leur continent était le plus pauvre des continents. En effet, l'Afrique compte 33 des 48 pays les moins avancés du monde. L'Afrique a continué à être saignée sous différentes formes, dont la pire est le déclin des prix à l'exportation de ses matières premières et l'augmentation constante du coût de ses importations industrielles. Il s'en est suivi que les pays d'Afrique ont dû s'endetter pour parvenir à un niveau de développement qui puisse compenser leurs peuples de la pauvreté et la privation qu'ils ont endurées. C'est vrai que la plupart des pays d'Afrique sont lourdement endettés. Mais en vérité, ils ont remboursé leurs dettes maintes fois, vu les taux d'intérêts exorbitants qui leur ont été imposés, et qui ont porté la dette extérieure de l'Afrique à 322 milliards de dollars en 1995.

Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 s'est centré sur la réalisation d'une croissance économique durable et l'accélération des progrès dans les domaines du développement agricole, de la sécurité alimentaire, du développement des ressources humaines, du développement rural et urbain, de l'édification et du service des infrastructures, de la création d'un environnement social approprié et du renforcement de la coopération économique régionale.

En examinant à mi-parcours la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, nous voyons que la situation dans le continent africain est encore essentiellement perturbante. Le taux de croissance démographique dans de nombreux pays dépasse la croissance du produit national brut, ce qui a eu une incidence négative sur la sécurité alimentaire. La part de l'Afrique dans le commerce international est très faible, ce qui montre en effet que le continent n'est pas pleinement

intégré dans l'économie mondiale. La plupart des pays africains souffrent d'une grave pénurie de ressources locales nécessaires au développement, en raison de l'accroissement de leur dette extérieure, de la réduction de l'aide publique au développement et des restrictions sur le transfert de technologie et sur l'accès de leurs produits aux marchés des pays développés. D'autres facteurs ont contribué à cette situation, notamment les guerres civiles et les catastrophes naturelles, qui ont causé la propagation de la pauvreté et du chômage et ont compliqué et aggravé le problème des réfugiés dans le continent africain, dont le nombre s'élève maintenant à plus de 7 millions.

S'agissant de son développement économique et social, l'Afrique a montré son sens des responsabilités. Plusieurs pays africains se sont lancés dans des réformes politiques et économiques à long terme. Le produit national brut de certains de ces pays a atteint un taux de croissance de 6 %. D'autres ont commencé à formuler et à appliquer des stratégies visant l'élimination de la pauvreté comme l'indique le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Cependant, les progrès ont été lents et insuffisants; les taux de croissance économique demeurent très bas dans de nombreux pays africains; les taux de croissance commerciale se détériorent; le fardeau de la dette s'alourdit; et la pauvreté, le chômage et la croissance démographique sont en très nette augmentation. Les maladies endémiques ne font que s'étendre. Cela montre que cinq ans après son adoption, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 n'a pas encore obtenu l'appui escompté de la part de la communauté internationale. Par conséquent, il incombe aux pays donateurs, aux institutions financières internationales et au système des Nations Unies de créer un environnement extérieur favorable pour appuyer les efforts nationaux entrepris en vue de l'application de ce nouvel Ordre du jour, qui a été adopté par consensus. Le nouvel Ordre du jour nécessite le plein appui de la communauté internationale, qui s'est moralement engagée à aider l'Afrique économiquement et financièrement, afin de créer des conditions favorables à un développement réel et durable qui dédommage les peuples de l'Afrique de toutes les souffrances qu'ils ont endurées : la faim, les maladies, la pauvreté, les privations et l'ignorance.

Les pays occidentaux ont une dette envers le peuple africain et doivent assumer leurs responsabilités. En fait, ils seront les véritables bénéficiaires s'ils mettent fin au retard

de l'Afrique. Car ainsi, non seulement ils mettront fin à l'émigration légale et illégale de l'Afrique vers l'Europe, mais ils créeront une situation favorable à une émigration inverse des potentiels africains de l'Europe vers le continent. Ils créeront, en outre, une renaissance économique, industrielle et agricole qui ferait de l'Afrique un partenaire utile des pays occidentaux grâce à un commerce accru entre l'Afrique, l'Europe et les autres continents.

Bien qu'il importe de créer des conditions qui favorisent le flux direct de capitaux étrangers vers les pays africains, les propriétaires de ces capitaux doivent comprendre les nécessités et les problèmes des pays africains et doivent se concentrer sur un certain nombre de questions prioritaires, en particulier le développement des ressources humaines propice à la création d'une main d'oeuvre productive, qui est essentielle à la croissance économique et à l'appui à l'autodéveloppement dans la société, sur la base du concept selon lequel l'homme est à la fois le mécanisme du développement et son objectif.

La paix est une condition préalable au développement. Les deux concepts sont liés. Dans ce contexte, ma délégation souligne que les mesures et les sanctions économiques coercitives, sous toutes leurs formes, imposées par certains pays développés à l'encontre de certains pays africains, tels que le mien, afin d'exercer des pressions politiques et économiques sur ces pays, outre les tentatives faites par une grande puissance pour imposer ses propres lois au-delà de son propre territoire, vont à l'encontre des objectifs de paix et de développement. Elles violent les normes qui régissent la coexistence entre les États. En dépit des mesures économiques coercitives qui sont imposées à mon pays depuis plusieurs années déjà entravant ses plans de développement dans divers secteurs et causant des préjudices graves à sa population innocente, mon pays a fait tout ce qu'il peut pour appuyer le développement de l'Afrique. Il l'a fait, partant de sa conviction que la coopération et l'interdépendance entre les pays africains, en particulier dans le domaine économique, est la seule option possible si l'on veut parvenir au développement et au progrès dans le continent africain. Mon pays a contribué à la mise en oeuvre de plusieurs projets économiques et sociaux en Afrique grâce à la création de coentreprises et de banques communes de développement, outre l'octroi de dons, de plusieurs prêts à des conditions de faveur et d'une assistance pour faire face aux conséquences des catastrophes naturelles, de la désertification, des maladies et des épidémies. Car nous sommes convaincus de l'importance de la coopération économique entre les pays africains pour renforcer leur capacité à réaliser par eux-mêmes leur propre développement économique et social. J'aimerais réaffirmer

ici que nous continuerons de respecter nos engagements au développement de l'Afrique, fondés sur notre politique constante à l'égard de ce continent auquel nous appartenons, et forts de notre conviction que la persistance de cette situation économique critique en Afrique finira par perturber la paix et la sécurité internationales.

En conclusion, nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de solidarité avec le continent africain en appuyant le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 qui est la base de la coopération entre les pays africains, les pays donateurs et les institutions financières internationales, fondée sur le partage des responsabilités, le renforcement du partenariat et la renonciation à la politique d'indifférence et de marginalisation à laquelle ce continent est actuellement soumis. L'appui que nous demandons est nécessaire pour des raisons morales et humanitaires à l'égard d'un continent qui a souffert pendant longtemps du colonialisme, du pillage, des privations, du retard, de la marginalisation et de l'exploitation.

Dans ce contexte, j'aimerais rappeler la déclaration faite par le Président Museveni de l'Ouganda à l'Assemblée générale lors de la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies dans laquelle il a dit que :

«L'Afrique se développera, que l'Europe la néglige ou non ... [Notre] développement ne dépend pas de l'attention que nous prodigue l'Europe ... [II] est essentiel que l'Afrique régle ces problèmes d'étranglement et ... les facteurs internes qui ont empêché l'Afrique de se développer. Les facteurs exogènes, ceux qui nous viennent de l'extérieur, sont secondaires...

Est-ce à dire que l'Europe ne doit pas nous aider? Premièrement, les Européens ont des dettes envers nous. Ils sont la source de beaucoup de nos problèmes. Ils sont venus piller nos économies. Ils ont utilisé nos économies pour renforcer les leurs; et l'Europe a donc moralement le devoir de nous aider, ne serait-ce que pour réparer ses erreurs passées.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, séances plénières, 37e séance, p. 2*)

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureuse de prendre la parole devant l'Assemblée générale au sujet de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Nous sommes à mi-chemin entre le lancement du nouvel Ordre du jour, réalisé il y a cinq ans, et son achèvement au début du siècle prochain. D'un point de vue plus général, nous sommes au milieu d'une grande transition historique, alors que les divisions de la guerre froide s'estompent et que les nouvelles réalités de notre temps sont plus clairement définies.

Au début de cette année, je me suis rendue en Afrique, notamment au Libéria, en Angola, au Rwanda et au Burundi, pays au sujet desquels l'ONU est vivement préoccupée. Cette visite m'a renforcée dans ma conviction qu'en cette ère nouvelle, les peuples du monde ont de nombreux intérêts importants en commun. Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique en est un.

Il est clair que, dans l'ensemble, l'Afrique reste profondément troublée. Elle se heurte à des problèmes redoutables, notamment des conflits civils, une énorme dette extérieure, une population en augmentation et tributaire de superficies toujours plus réduites de terres utilisables, et d'un flux d'investissements insuffisant.

Notre objectif commun, reflété dans le nouvel Ordre du jour, est de vaincre ces facteurs et d'autres qui font obstacle à la croissance, en travaillant au niveau tant national qu'international, non pas du jour au lendemain, mais pendant une période de temps durant laquelle des progrès seront faits régulièrement. Nous oeuvrons tous dans ce but car nous savons qu'une Afrique devenant graduellement plus libre, plus stable, plus productive et plus prospère profitera à tous les membres de la communauté internationale. Elle encouragera le développement durable au niveau national, lequel a pour but de soulager la pauvreté, de lutter contre la faim et la maladie, d'assurer l'emploi et l'éducation et de mettre fin à la discrimination qui frappe de nombreuses personnes sur le continent, les empêchant de réaliser pleinement leur potentiel humain.

Elle améliorera le climat de coopération qui a conduit récemment à la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'approbation d'une interdiction des essais nucléaires. Elle permettra aux nations africaines de lutter plus facilement contre les réseaux transnationaux du crime, de stupéfiants et de terreur qui mettent en péril tous les continents. Elle aidera l'Afrique à préserver ses abondantes ressources naturelles, rendant ainsi notre environnement mondial plus sain et durable. Elle accélérera la tendance en faveur de systèmes économiques et politiques plus ouverts, trait caractéristique de cette décennie. Et elle contribuera, par un commerce élargi et une

utilisation plus efficace des ressources, à relever le niveau de vie, non seulement des peuples africains mais de tous les peuples.

Au cours des 10 dernières années, guidé par un processus de dialogue permanent et par les délibérations des conférences de Rio, de Vienne, du Caire, de Copenhague, de Beijing et d'Istanbul, le monde a réduit les désaccords passés et s'est rapproché d'un consensus sur les questions liées au développement humain. C'est sur la base de ce terrain d'entente, que nous examinons maintenant le nouvel Ordre du jour.

Comme l'indique l'examen à mi-parcours, nous comprenons à présent que le développement économique, le développement social, la protection de l'environnement et la conservation se renforcent mutuellement. Ce sont tous des éléments du développement viable, et chacun ajoute à la qualité de notre vie.

Nous savons également que le principal élan de la croissance économique doit, en Afrique comme ailleurs, venir du secteur privé. Il est donc encourageant que de nombreux gouvernements africains facilitent la croissance en mettant en place des politiques monétaires, réglementaires et juridiques qui permettent à des entreprises privées légitimes de s'implanter. Ils font également des choix qui permettent d'utiliser au maximum les ressources disponibles par le biais d'investissements en matière d'éducation et de santé, et qui permettent aux femmes d'avoir plus largement accès aux leviers du pouvoir économique et politique. Le résultat est que les perspectives économiques en Afrique s'améliorent. Après trois années de déclin, le continent a connu une croissance réelle de son produit intérieur brut de 1,9 % en 1994 et de 3,2 % en 1995. Pour la première fois en six ans, la croissance réelle par habitant a été positive l'an dernier.

Ces acquis n'auraient pas été possibles sans un engagement de la part de nombreux gouvernements africains d'opérer des réformes économiques et politiques. Si nous voulons que l'Afrique progresse, cette tendance doit être maintenue et renforcée.

Le mouvement vers la démocratie en Afrique doit également se maintenir. Les peuples de tous les continents savent désormais que la démocratie est liée au développement parce que le développement dépend des gens et que les gens qui sont libres d'échanger des idées, de faire connaître leurs idées, d'organiser leur main-d'oeuvre et d'investir leurs capitaux contribuent beaucoup plus à une société que ceux qui sont prisonniers de la répression.

Depuis 1989, plus de 20 pays d'Afrique se sont dotés d'un gouvernement démocratique. Parmi eux, l'Afrique du Sud, dont la transition pacifique de l'apartheid à la démocratie pluraliste est l'un des événements marquants de ce siècle. Nous devons assurément convenir avec l'ex-Président Soglo, du Bénin, que lorsqu'il s'agit de démocratie, l'Afrique ne peut se permettre que ses normes soient inférieures à celles des autres régions.

De même, le monde doit faire tout ce qu'il peut pour aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales de la région à renforcer la société civile. Ce faisant, nous renforçons la primauté du droit, nous protégeons les droits de l'homme et créons le type de stabilité dans lequel les entrepreneurs locaux peuvent prospérer et les investisseurs étrangers peuvent avoir confiance.

Enfin, nous avons créé un terrain d'entente sur la nécessité de coopérer pour mettre fin aux conflits qui continuent de déchirer l'Afrique, de retarder son développement et de causer des souffrances humaines considérables. Là encore, les Africains doivent donner l'exemple. Aucune force extérieure, même basée dans la région, ne peut imposer la paix à ceux qui ne la souhaitent pas.

Mon gouvernement s'est engagé à aider les États africains intéressés à développer leur capacité de faire face aux conflits au moyen d'une force africaine d'intervention en cas de crise.

Nous appuyons fermement la mission de maintien de la paix des Nations Unies en Angola. Nous nous efforçons d'arriver à un accord au plan mondial pour mettre fin au fléau des mines terrestres antipersonnel, dont les effets sont particulièrement dévastateurs pour les Africains, et nous prêtons un solide appui diplomatique aux initiatives régionales visant à prévenir une nouvelle effusion de sang dans des zones troublées telles que le Burundi et le Libéria.

Nous savons qu'en Afrique comme ailleurs, une des plus grandes difficultés auxquelles nous nous heurtons est de contrôler la haine ethnique et de contenir le nationalisme exacerbé. En dépit des problèmes actuels en Afrique centrale, les Africains en général ont beaucoup à apprendre au monde en matière de règlement pacifique des conflits ethniques. Ensemble, nous devons faire triompher le principe — la vérité — selon lequel ce qui importe le plus partout n'est pas la différence qui nous sépare, mais l'humanité commune qui nous unit. Et nous devons trouver les moyens pratiques d'aider ceux qui oeuvrent à réaliser la paix et la réconciliation dans des lieux actuellement menacés ou dévastés par des conflits.

Aujourd'hui, cinq ans après son lancement, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 n'a rien perdu de son importance. Le monde doit oeuvrer de concert pour aider l'Afrique à réaliser tout son potentiel. Bien que cet effort ne puisse réussir sans des dirigeants africains sages et clairvoyants, les nombreux dirigeants qui méritent cette qualification ne peuvent non plus réussir sans le partenariat d'institutions internationales et d'amis de l'étranger.

En conséquence, mon gouvernement continue de soutenir le nouvel Ordre du jour. Nous souscrivons au rapport à mi-parcours et à ses recommandations, et nous continuerons de participer activement et dans un esprit coopératif à sa mise en oeuvre.

Nous soutenons également l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique annoncée au printemps dernier, aux fins de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

Nous nous efforcerons, avec d'autres, d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique et de faire en sorte que les engagements pris ce mois-ci lors du Sommet mondial de l'alimentation soient tenus. Nous oeuvrerons à intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale et, autant que faire se peut, nous aiderons les pays qui le méritent à satisfaire aux règles et aux exigences de l'Organisation mondiale du commerce.

L'aide publique au développement accordée de façon bilatérale et par le biais des activités opérationnelles des Nations Unies, de même que les prêts multilatéraux continueront d'être essentiels pour soutenir les efforts nationaux des pays africains. Ils sont particulièrement efficaces lorsqu'ils servent à compléter et promouvoir la participation du secteur privé et favorisent l'apport de capitaux privés. La réforme de ces fonds et programmes des Nations Unies peut assurer une plus grande efficacité, en fournissant davantage de ressources sur le terrain pour financer le développement.

Enfin, nous continuerons de participer aux efforts destinés à soulager le fardeau de la dette sous lequel ploient les pays les plus pauvres, en particulier ceux dont les gouvernements sont décidés à mettre en oeuvre des politiques de réforme économique et politique. À cette fin, les États-Unis ont effacé la dette de 19 pays à hauteur de plus de 1,2 milliard de dollars. Nous avons également approuvé l'accord conclu récemment par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour alléger davantage encore le fardeau de la dette des pays pauvres les plus lourdement endettés.

M. Çelem (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

Aujourd'hui, la plus grande division dans le monde n'intervient pas entre Ouest et Nord, ou Nord et Sud ou gauche et droite. Elle intervient entre ceux qui sont enfermés dans les ressentiments et les préjugés du passé et ceux qui ont la vision et le courage qui permettront de construire l'avenir.

Tandis que nous nous préparons pour le XXIe siècle, nous savons que la clef du futur de l'Afrique n'est pas dans le développement fondé sur les donateurs, comme certains l'ont dit avec insistance dans le passé, mais plutôt dans le développement fondé sur la primauté du droit et le plein respect des droits de l'homme, c'est-à-dire conduit par le secteur privé et, partant, par une nouvelle génération de dirigeants africains tournés vers l'avenir, travaillant en partenariat avec les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et tous les gouvernements.

Ensemble, prenons l'engagement que, dans cinq ans, lorsque nous ferons dans cet organe le bilan de l'état de l'achèvement du nouvel Ordre du jour, chacun d'entre nous pourra dire que nous avons fait ce que nous devons pour mettre un terme aux conflits, renforcer la démocratie, promouvoir la réforme et créer des possibilités pour toutes les populations d'Afrique, et, ce faisant, pour aider les gens partout dans le monde à vivre plus prospères et plus libres et d'une manière plus enrichissante.

M. Muhammed (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens tout d'abord à transmettre les félicitations de ma délégation à S. E. l'Ambassadeur Hisashi Owada, Représentant permanent du Japon, à S. E. l'Ambassadeur Denis Dangué Rewaka, Représentant permanent de la République du Gabon, et à S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally, Représentant permanent de la République de Guyane pour avoir contribué au succès des travaux du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de préparer l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui s'est tenu en septembre dernier au Siège des Nations Unies.

Les résultats de l'examen à mi-parcours ont montré combien il importait pour les gouvernements africains et la communauté internationale de renforcer le partenariat afin de mettre le continent africain sur la voie durable du développement social et économique. En tant que partenaires dans le développement de l'Afrique, l'examen à mi-parcours nous pose un formidable défi. En conséquence, ma délégation

tion saisit l'occasion pour appeler la communauté internationale à prendre un engagement renouvelé et nouveau en faveur d'une mise en oeuvre accélérée du programme d'action prévu dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique pour le reste de la décennie. Les domaines spécifiques qui suscitent la préoccupation et qui doivent être abordés en priorité par les pays africains et par la communauté internationale ont été parfaitement définis dans l'examen à mi-parcours. C'est compte tenu de cette interprétation et de cette obligation que ma délégation souhaite souligner certains aspects de l'examen à mi-parcours.

Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 était un pacte politique entre les pays africains et la communauté internationale, dont le but était de favoriser le progrès économique et social de l'Afrique par la transformation, l'intégration et la diversification. Il vise à rendre l'économie africaine moins vulnérable aux chocs extérieurs et à rendre le processus de développement endogène. Un taux de croissance annuel moyen d'au moins 6 % par an a également été fixé comme objectif. Néanmoins, le résultat de l'examen à mi-parcours a démontré de façon explicite qu'il restait beaucoup à faire à l'avenir pour réaliser les objectifs du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

Dans l'effort qu'ils ont fait pour bénéficier de la mondialisation et de la libéralisation sans cesse croissantes de l'économie mondiale, les pays africains ont entrepris un ajustement structurel important et des réformes économiques de grande portée dans un cadre sectoriel et structurel dont ils ont convenu. Ils ont également pris des mesures parallèles pour renforcer les réformes démocratiques. Malgré l'engagement que de nombreux pays africains ont pris pour assurer la paix et la stabilité macro-économique, parfois au prix d'un grand risque politique et de difficultés sociales immenses, les gains de la réforme n'ont pas répondu aux attentes. Les pays africains continuent d'être marginalisés et n'ont pas été suffisamment intégrés dans l'économie mondiale. La pauvreté s'est étendue et aggravée. À l'exception d'une reprise et d'une croissance modestes dans quelques pays d'Afrique, la croissance du revenu par habitant de la majorité est bien en deça de l'objectif fixé dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

Ces tendances à la détérioration s'expliquent en partie par le déclin constant de l'aide et de la coopération internationales. L'aide publique au développement a atteint son plus bas niveau depuis 20 ans. L'aide publique au dévelop-

pement représente actuellement 0,25 % du produit national brut combiné de tous les pays membres de l'Organisation pour la coopération économique et le développement, tandis que l'objectif fixé en 1970 par l'Organisation des Nations Unies était de 0,7 %; cette diminution a eu des conséquences désastreuses, notamment pour le développement en Afrique.

L'ensemble du montant net des ressources vers l'Afrique, aide publique au développement et autres, ne s'est élevé qu'à 31 milliards de dollars en 1995, dont 26,4 milliards représentaient l'aide publique au développement. Ces chiffres montrent clairement la mesure dans laquelle l'Afrique dépend principalement d'une seule et unique source de transferts de ressources, laquelle, malheureusement, a considérablement décliné au cours des dernières années. Il est donc essentiel de maintenir un niveau accru et régulier d'aide publique au développement, d'une qualité et d'une quantité améliorées. La communauté des donateurs doit honorer les engagements qu'ils ont pris en réalisant l'objectif internationalement convenu de 0,7 % du produit national brut, y compris tous les objectifs d'aide et les engagements pris à cet égard, dont la liste figure dans le paragraphe 23 du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

De même, l'ensemble des pays africains n'a reçu que 2 % des flux d'investissements mondiaux, bien qu'ils se soient efforcés d'attirer l'investissement privé via de pénibles programmes d'ajustement structurel et la libéralisation de leurs économies. Des analyses économiques récentes attribuent ces très bas niveaux d'investissements extérieurs en Afrique à l'accumulation de facteurs tels que des infrastructures médiocres, des systèmes de télécommunication médiocres et l'absence de services publics de distribution. Il est donc clair que l'infrastructure physique, sociale et institutionnelle médiocre de l'Afrique doit être améliorée pour susciter une nouvelle orientation des investissements étrangers. Les pays africains ont besoin du soutien financier, technique et autre de la communauté internationale, non seulement pour la réalisation de leurs programmes sociaux, mais également pour un développement de leurs infrastructures qui permettrait d'améliorer les conditions de l'investissement.

Le nouveau système de commerce international est l'un des domaines dans lesquels la marginalisation de l'Afrique est devenue d'une évidence aveuglante. À moins qu'un changement n'intervienne dans les pratiques commerciales internationales actuellement défavorables, on ne saurait imaginer que d'importants efforts de développement puissent être faits. Pour améliorer la participation africaine

au commerce international, l'accès aux marchés du monde développé est d'une importance cruciale. Des mesures urgentes de diversification des produits de base africains et d'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires doivent être prises pour renforcer la compétitivité des pays africains dans le commerce mondial.

Le problème de la dette persiste et pose toujours un défi formidable à la reprise économique et au développement de l'Afrique. L'obligation du service de la dette de l'Afrique draine une proportion importante des maigres ressources qui pourraient autrement être affectées au développement économique et social. Bien que la communauté internationale se soit efforcée d'atténuer le fardeau de la dette de l'Afrique par diverses mesures d'allègement de la dette, y compris les conditions de Toronto et de Naples, jusqu'ici aucune d'entre elles n'a permis de trouver des solutions durables au problème.

Même la plus récente initiative sur la dette annoncée par la Banque mondiale et le Fond monétaire international (FMI) pour atténuer le fardeau des pays pauvres lourdement endettés, bien qu'elle soit louable, est insuffisante et sa portée limitée. De plus, ses critères d'éligibilité et ses conditions d'accès sont une source d'inquiétude. Par conséquent, faute de trouver une nouvelle stratégie globale allant au-delà de mécanismes existants, la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pourrait être compromise. Nous souhaitons réitérer l'appel lancé fréquemment pour que soit trouvée une fois pour toutes une méthode d'approche axée sur le développement qui aille au-delà des conditions de Naples et comprenne, entre autres choses, des mesures d'annulation de la dette et des conversions de créances pour le financement de projets de développement.

L'ONU et ses institutions spécialisées occupent une place spéciale lorsqu'il s'agit d'assurer un suivi coordonné dans la surveillance de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Il faut examiner à titre prioritaire le rôle déterminant que joue la synergie dans le système des Nations Unies. À cet égard, la Commission économique pour l'Afrique, qui est une branche régionale du système des Nations Unies, doit être équipée des ressources et de l'appui logistique nécessaires pour s'acquitter de sa responsabilité dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies.

Il est également impératif pour les Nations Unies d'assurer une coordination avec l'Organisation de l'unité africaine, qui a joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en oeuvre du Traité d'Abuja et du Programme

d'action du Caire pour relancer le développement économique et social de l'Afrique.

Pour terminer, je tiens à souligner encore une fois la nécessité de stimuler l'engagement politique et économique que la communauté internationale a pris de fournir un appui concret et sans réserve à un programme aussi noble que le nouvel Ordre du jour.

M. Fowler (Canada) : Lors de l'adoption en 1991 du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, la présente Assemblée a posé un défi crucial pour l'Afrique et pour toute la communauté internationale. Le soutien apporté par le Canada au nouvel Ordre du jour et notre participation active à ce processus d'examen peuvent s'expliquer par une simple considération. Il s'agit de notre engagement soutenu envers l'Afrique, engagement qui se traduit par des relations vitales et polyvalentes avec les gouvernements africains, tant au plan bilatéral qu'au sein de multiples organismes multilatéraux, et qui se concrétise par les efforts constants des organisations non gouvernementales canadiennes dans tout le continent et par le nombre croissant des partenariats avec le secteur privé.

Comme le souligne le rapport de la réunion d'examen de septembre — et les gouvernements africains ont raison d'insister là-dessus — le développement de l'Afrique repose avant tout sur les Africains.

Les organismes de l'ONU, les pays partenaires, comme le Canada, et les sociétés internationales et les organisations non gouvernementales ont un rôle à jouer, mais ce rôle est nécessairement complémentaire. Ils ne peuvent rien faire de plus — et ne doivent rien faire de moins — qu'aider les gouvernements et les citoyens de l'Afrique à prendre en charge leur propre développement.

Le leadership et l'esprit d'initiative des pays africains ont permis d'apporter ces dernières années de nombreuses améliorations. Dans son rapport d'examen, le Secrétaire général constate que l'administration des affaires publiques en Afrique marque de grands progrès depuis quelques années. On note un nouveau pragmatisme et de nouvelles compétences dans la gestion de l'économie, un engagement renouvelé avec en tête de liste des priorités sociales, la réduction de la pauvreté et des progrès remarquables au chapitre de la libéralisation politique, dont une plus grande place pour la société civile dans la politique socio-économique, ainsi qu'une responsabilité du gouvernement.

Les bonnes nouvelles de ce type font rarement la une des journaux. Pourtant, elles y auraient leur place.

(L'orateur poursuit en anglais)

Le Secrétaire général a aussi constaté, et on ne saurait trop insister là-dessus, que les conflits civils continuent d'avoir de graves répercussions sur le développement en Afrique. Les conflits récents ont entraîné des coûts humains tragiques; mais ils ont également représenté un coût énorme pour la communauté internationale, qui y a consacré attention, politique et ressources. Cette situation ne fait que confirmer la nécessité de poursuivre nos efforts pour renforcer les capacités de l'ONU concernant la prévention et le règlement des conflits. Le Secrétaire général a ouvert la voie à cet égard en nommant un envoyé spécial dans la région des Grands Lacs. Le Canada soutient sans réserve cette décision.

La volonté politique locale est la seule à pouvoir surmonter les conflits internes et externes. Le Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, est une mesure importante en ce sens, que le Canada a accueillie favorablement et qu'il soutient financièrement. Dans la même veine, lors de la récente Conférence d'Ottawa sur les mines antipersonnel, plusieurs pays africains ont fait des contributions clefs, notamment l'inclusion d'un volet régional africain dans le Plan d'action approuvé. Il faut espérer qu'un traité d'interdiction complète des mines terrestres pourra être signé d'ici à la fin de 1997. L'Angola et le Mozambique verront leur développement économique et social ralentir tant qu'ils ne seront pas débarrassés des millions de mines qui se trouvent, en particulier, sur les terres agricoles.

L'aide au développement demeure un important facteur pour le développement économique de l'Afrique. Le Canada, de son côté, affecte 44 % de son aide bilatérale à l'Afrique. Mais cela n'est qu'une partie de la solution. Comme le révèle le rapport d'examen de septembre, les efforts déployés pour promouvoir l'investissement du secteur privé et l'investissement direct étranger doivent s'intensifier. La meilleure façon d'y parvenir est de mettre en place un système intérieur ouvert et transparent et d'engager à fond la société civile dans ce processus.

Le Canada encourage par conséquent des activités du type de l'initiative de la Société financière internationale visant à accroître la portée du programme de développement. Et nous voyons de plus en plus d'entreprises canadiennes effectuer d'importants investissements directs dans de nombreux pays africains.

L'examen à mi-parcours devrait avoir pour effet, entre autres, de rationaliser davantage la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Car la cause du développement africain ne sera pas aidée par une prolifération de stratégies de mise en oeuvre parallèles ou en concurrence. L'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique devrait donc être perçue comme un complément du nouvel Ordre du jour et renforcer la mise en oeuvre des éléments de son programme.

Nous sommes tout particulièrement heureux de constater que la collaboration entre l'ONU et les institutions financières internationales est maintenant plus efficace. Nous espérons qu'elle s'accroîtra et qu'elle facilitera la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Le Canada se réjouit de l'initiative générale d'allègement de la dette des pays pauvres les plus endettés, sur laquelle est intervenu un accord lors des récentes réunions annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Ces pays, dont beaucoup se trouvent en Afrique, pourront revenir à un niveau d'endettement soutenable dans un délai raisonnable. Le Canada s'est également félicité de pouvoir participer à la conclusion des négociations sur le réapprovisionnement du septième Fonds africain de développement, en mai, et contribuer à la cotisation spéciale supplémentaire convenue en juin.

Enfin, cet examen à mi-parcours a montré que les objectifs fixés il y a cinq ans par le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique sont toujours aussi valides et urgents. Et les conclusions de la réunion de septembre du Comité ad hoc plénier fournissent une base solide qui permet de poursuivre ces objectifs en se concentrant sur les années à venir. Le Canada s'engage à continuer d'appuyer cette entreprise et est prêt à collaborer avec les pays africains, les institutions régionales et l'ONU dans le but de relever le défi vital que représente le développement de l'Afrique.

M. Wilmot (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général pour les rapports qui ont été présentés à l'examen au titre de ce point de l'ordre du jour, à la fois pendant la session d'examen à mi-parcours et à la présente Assemblée. Nous tenons à exprimer ici notre gratitude aux membres du Bureau de la session d'examen à mi-parcours, qui s'est tenue du 16 au 20 septembre 1996. Nous souhaiterions en particulier remercier l'Ambassadeur Hisashi Owada, du Japon, pour la compé-

tence avec laquelle il a dirigé la session d'examen. Nous remercions le Gouvernement japonais des efforts inlassables qu'il a déployés pour trouver des solutions aux problèmes de développement de l'Afrique.

L'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 visait à évaluer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, à identifier les obstacles auxquels se heurte sa prompte application et à recommander les moyens propres à assurer une mise en oeuvre efficace des parties du nouvel Ordre du jour qui restent en suspens. La session d'examen a constaté que conformément aux engagements pris en vertu du nouvel Ordre du jour, les pays africains ont adopté différentes réformes politiques et économiques qui ont contribué à la croissance économique. Il a également été noté que la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, avait fourni un appui aux pays africains. Néanmoins, la mise en oeuvre de l'Ordre du jour a dû faire face à de graves obstacles qui ont entravé la réalisation des objectifs fixés. Les pays africains ont notamment éprouvé de grandes difficultés à attirer les investissements étrangers directs qui leur sont nécessaires et n'ont pas été non plus en mesure d'assurer à leur population l'accès qui convient à l'enseignement, aux soins de santé et aux services sociaux connexes.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'examen a montré que les décaissements nets au titre de l'aide publique au développement ont été réduits, passant d'environ 24 milliards de dollars en 1991 à 21,9 milliards de dollars en 1994, avant d'être ensuite portés à 26,4 milliards de dollars en 1995 tandis que le nouvel Ordre du jour prévoyait une aide publique d'une valeur minimum de 30 milliards de dollars. La dette extérieure totale de l'Afrique s'est également accrue, passant de 300 milliards de dollars en 1991 à environ 322 milliards de dollars en 1995, tandis que la part de l'Afrique dans le commerce mondial passait de 3,1 % en 1990 à 2,1 % en 1995. La mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour a été en outre rendu difficile par certaines insuffisances au niveau des institutions en raison de l'absence de mandats clairs et de ressources suffisantes.

Ma délégation espère que les obstacles que je viens de mentionner seront levés et que des efforts seront déployés par toutes les parties afin d'assurer une mise en oeuvre intégrale et prompte de l'Ordre du jour. Les pays africains continueront, entre autres choses, de mener des programmes appropriés afin d'approfondir les réformes en cours, d'enta-

mer de manière plus agressive des activités favorisant les investissements, d'assurer la démocratisation et de renforcer les ressources humaines et les capacités pour le développement durable.

Tout en reconnaissant que la responsabilité principale de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour doit être assumée au niveau national, nous demandons à la communauté internationale de fournir les ressources financières suffisantes, conformément aux engagements qu'elle a pris en vertu de l'Ordre du jour. Cela comprend la fourniture d'une aide publique au développement d'un montant annuel de 30 milliards de dollars, avec ensuite une augmentation annuelle en moyenne de 4 %; l'adoption d'une stratégie internationale efficace en faveur de la dette en vue de résoudre le problème insoutenable de la dette de l'Afrique; l'appui à la mise en place de systèmes commerciaux; la suppression des barrières commerciales et le soutien aux efforts de diversification des produits de base et à la coopération régionale. Tout en mettant en oeuvre les recommandations de la session d'examen, ma délégation souhaite souligner la nécessité de respecter les délais fixes pour la réalisation des divers objectifs, car il ne faut pas oublier qu'il ne reste que cinq années pour mener à bien l'Ordre du jour.

Il serait fort regrettable pour l'Assemblée de se réunir dans cinq ans, c'est-à-dire à la fin de la période de mise en oeuvre, pour constater une fois de plus que l'exécution de l'Ordre du jour accuse un retard. Pour éviter qu'une telle situation ne se produise et assurer une mise en oeuvre dans les délais voulus, nous recommandons que le Secrétaire général présente à cette Assemblée un rapport annuel sur l'état de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, qui indiquerait les mesures ayant été prises par toutes les parties en vue d'atteindre les objectifs fixés. Cette recommandation requiert l'inclusion sur une base annuelle d'un point de l'ordre du jour sur la question pendant les cinq prochaines années. Nous estimons qu'une évaluation périodique de la mise en oeuvre de l'Ordre du jour nous permettra également de déterminer si nous sommes toujours sur la bonne voie et de rattraper le retard ayant pu se produire dans la mise en oeuvre de certains aspects de l'Ordre du jour.

Enfin, ma délégation espère que les institutions des Nations Unies compétentes qui sont responsables du suivi recevront les ressources dont elles ont besoin pour mener à bien leur travail d'amélioration du suivi et la surveillance de l'exécution de l'Ordre du jour.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a quelques semaines à peine, la communauté internationale a achevé son examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. J'aimerais à ce propos rendre hommage à l'Ambassadeur Owada, du Japon, qui a présidé avec beaucoup de compétence les réunions d'examen, et à tous les membres du Bureau du Comité ad hoc plénier pour l'examen à mi-parcours. Cinq années après le lancement du nouvel Ordre du jour, son examen à mi-parcours nous a permis de faire le bilan du chemin parcouru ensemble et de voir ce qu'il conviendrait de faire pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Dès lors, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de procéder à un échange de vues sur cette question à l'importance critique pour les peuples d'Afrique.

Conscients que c'est à nous autres Africains qu'incombe au premier chef la responsabilité de notre propre développement, nous avons pris diverses mesures pour restructurer et libéraliser nos économies au prix d'énormes sacrifices sociaux et politiques. On a beaucoup fait aussi pour promouvoir la liberté, la justice sociale, la paix et la sécurité. Les rapports présentés durant le processus d'examen à mi-parcours montrent à l'évidence que les pays d'Afrique ont largement rempli leur partie du contrat. Ces réformes ambitieuses et pénibles risquent bien d'échouer si nos partenaires du développement n'accompagnent pas nos sérieux efforts.

Comme je l'ai fait remarquer dans ma déclaration pendant l'examen à mi-parcours, l'aube d'une ère de paix et de tranquillité sans précédent dans de nombreuses régions d'Afrique nous a permis de recentrer notre attention sur le développement économique et d'y consacrer nos maigres ressources. Toutefois, ce climat de paix ne saurait être pleinement garanti en l'absence des bases nécessaires au développement économique. Le développement est un préalable indispensable à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que la situation économique en Afrique en est à un stade critique et qu'elle exige l'intervention décisive de la communauté internationale. Une Afrique économiquement dynamique et prospère serait un atout pour l'économie mondiale. Les chances d'une existence pacifique et sûre s'en trouveraient renforcées, car la pauvreté, le dénuement et le besoin sont un terrain fertile pour l'instabilité politique et la désintégration sociale. À mesure que la communauté internationale conçoit et lance des initiatives tout aussi inefficaces les unes que les autres, le sombre nuage qui plane sur une bonne partie de l'Afrique menace de nous replonger dans un abîme d'instabilité

politique et de ruine économique encore plus profond. La question que l'Assemblée devrait se poser est celle de savoir si nous devrions attendre que parviennent sur nos écrans de télévision, jusque dans nos salons, les images affreuses et macabres de nouvelles catastrophes.

L'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique a montré que l'on n'avait pas fait grand chose pour atteindre les objectifs concrets que nous nous étions collectivement fixés. Nous appelons nos partenaires du développement à honorer leurs engagements si nous voulons éviter au nouvel Ordre du jour l'échec désastreux auquel il semble voué. Le nouvel Ordre du jour court le risque de connaître le même sort que son prédécesseur, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA).

Si nous reconnaissons que l'aide publique au développement est un élément crucial de l'aide d'ensemble pour le développement de l'Afrique, nous restons convaincus qu'elle ne peut ni ne devrait continuer d'être le facteur décisif qu'elle est actuellement dans nos stratégies de développement. Nous préférons un partenariat commercial authentique au rôle subsidiaire de bénéficiaire de l'aide. Aussi demandons-nous comment prospérer si nos quelques exportations se voient refuser un accès au marché par les énormes barrières protectionnistes des pays développés. Pour que les pays d'Afrique bénéficient pleinement du nouveau régime commercial multilatéral et soient de plus en plus intégrés à l'économie mondiale, les pays développés devraient renoncer à leurs politiques protectionnistes. La triste vérité est que tandis que les pays d'Afrique sont loin d'être assurés de bénéficier du nouveau régime commercial multilatéral, nous sommes certains cependant qu'à court terme et à moyen terme les pays africains vont encourir des pertes substantielles. La communauté internationale devrait prendre d'urgence des mesures pour compenser les conséquences néfastes de cette tendance. Une concurrence égale entre partenaires scandaleusement inégaux est une concurrence injuste. Il faut une «action affirmative» en faveur de l'Afrique, qui est le maillon le plus faible de la chaîne du partenariat mondial naissant.

Nous pensons que nos partenaires du développement ne sont pas sincères lorsqu'ils insistent pour que les pays d'Afrique remboursent toutes leurs dettes jusqu'au dernier centime, alors que ces remboursements engouffrent toutes nos recettes d'exportation. Nous pensons qu'il existe un lien évident et direct entre le fardeau insoutenable de la dette africaine et la fuite hors de la région des ressources financières qui sont nécessaires pour la relance, la croissance et

le développement économiques. De nombreux pays d'Afrique sont obligés de priver leurs populations au point qu'elles souffrent de famine et de malnutrition, pour rembourser leurs dettes. Étant donné le caractère insoutenable du fardeau de la dette, il serait économiquement rationnel de nous donner la possibilité de conserver la plus grande partie de nos recettes d'exportation pour les réinvestir dans notre économie.

Lors de l'examen à mi-parcours, nous avons très longuement traité de la mobilisation des ressources nationales et internationales pour le développement. Il nous paraît curieux que le résultat de ce processus d'examen ne tienne pas compte du fait que, dans la plupart des pays africains, il existe en fait une sortie nette de ressources. Étant donné la fuite des capitaux, nous devrions encore une fois nous poser une question rhétorique : Comment peut-on attendre de nous que nous développions si nous ne pouvons pas réinvestir les maigres recettes à l'exportation? Nous devons stopper et inverser la fuite des capitaux qui a freiné et sapé nos efforts d'épargne et de réinvestissement dans nos économies. Nous pensons qu'un développement véritable est celui que génère notre esprit d'entreprise, notre potentiel créateur, ainsi que le génie et le labeur de notre peuple. Mais, comme je l'ai déjà dit, les montants de l'aide que nous recevons ne cessent de s'amenuiser et encore sont-ils absorbés par le service de la dette.

Le développement, comme l'a décrit le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe dans la déclaration qu'il a prononcée devant l'Assemblée en septembre 1996, est dénué de sens s'il ne peut pas assurer une meilleure alimentation, un meilleur approvisionnement en eau potable, un meilleur habitat, une meilleure santé, la paix de l'esprit et la sécurité à nos enfants. Il ne s'agit pas de statistiques. Toutes les paroles, toutes les résolutions, toutes les conférences ou tous les programmes d'action ne pourront assurer la réalité du développement économique en Afrique. Nous avons besoin non pas de manifestations de solidarité vides de sens, mais d'une coopération internationale de développement qui transcende les propos rhétoriques pour se manifester de façon concrète par des améliorations tangibles dans la vie des hommes, des femmes et des enfants.

Je voudrais terminer en attirant l'attention des participants sur une évaluation du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 effectuée par le Corps commun d'inspection de l'ONU. Il y a également eu des commentaires sur ce rapport de la part du Secrétaire général et du Comité administratif de coordination.

M. Yacoubou (Bénin) : C'est avec un réel plaisir que je prends la parole pour la première fois de cette tribune de l'Assemblée générale pour exprimer la position du Bénin sur le point 44 de notre ordre du jour, à savoir : «La mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90». La délégation du Bénin s'associe pleinement à la déclaration faite, au nom des pays africains, par l'Ambassadeur du Cameroun, et à certains points de vue exprimés par d'autres orateurs qui ont eu l'honneur d'intervenir avant moi sur un sujet dont l'importance et l'intérêt se passent de commentaires.

Du 16 au 20 septembre derniers, le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale créé par la résolution A/50/160 A a procédé à l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, sous la présidence de l'Ambassadeur Owada du Japon, assisté des autres membres du Bureau, les Ambassadeurs de la Belgique, de la République tchèque, du Gabon et de la Guyane. Je voudrais, au nom de mon Gouvernement et en mon nom personnel, les féliciter pour la qualité du travail accompli et pour leur dévouement à la défense des causes et des intérêts de l'Afrique.

Le 8 décembre 1991, après l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 par la résolution 46/151, le regretté Ambassadeur de la Norvège, Martin Huslid, dont je salue ici la mémoire, avait déclaré qu'en souscrivant au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90,

«la communauté internationale accepte le principe du partage des responsabilités et d'un partenariat à part entière avec l'Afrique.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, séances plénières, 77e séance, p. 18/20*)

et qu'elle s'engage à appuyer sans réserve et concrètement les efforts entrepris par les pays africains.

Il faut reconnaître, d'une manière ou d'une autre, que l'adoption du nouvel Ordre du jour s'est accompagnée d'une prise de conscience plus accrue, au niveau politique, de la situation spéciale et des besoins particuliers de l'Afrique qui figurent en bonne place dans les préoccupations de la communauté internationale, notamment dans les déclarations et programmes d'action des grands sommets et conférences organisés par les Nations Unies, dans les instruments

juridiques internationaux en matière d'environnement et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Nous ne doutons pas un seul instant que le prochain Sommet mondial pour l'alimentation, prévu à Rome du 13 au 17 novembre 1996, mettra l'accent sur les mêmes préoccupations. En outre, au Sommet mondial pour le développement social, les chefs d'État ou de gouvernement, dans l'Engagement 7 de la Déclaration de Copenhague, ont déclaré :

«Nous nous engageons à accélérer le développement économique et social et la mise en valeur des ressources humaines de l'Afrique et des pays les moins avancés.» (A/CONF.166/9, p. 24)

Tout porte donc à croire que l'engagement solennel pris par l'Assemblée générale en décembre 1991 et confirmé par le Sommet mondial pour le développement social en mars 1995, est d'une importance politique capitale. De plus, le Secrétaire général des Nations Unies a souvent souligné et rappelé que, conformément au programme adopté d'un commun accord, l'Afrique constitue l'une des cinq priorités des Nations Unies dans les années 90.

C'est l'une des raisons fondamentales du lancement, en mars 1996, de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, destinée à favoriser et à accélérer la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée générale dans le cadre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Malgré cette toile de fond politique prometteuse et la volonté manifeste des pays africains à sortir du sous-développement, il est regrettable de constater à l'examen à mi-parcours que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 n'a connu qu'une mise en oeuvre embryonnaire, ou tout au plus parcellaire. En d'autres termes, très peu d'actions et d'actes concrets ont suivi la kyrielle de déclarations, allocutions et promesses faites depuis le début de cette décennie.

Les tentatives des délégations africaines de faire adopter par consensus une résolution appelant à la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains, dans le cadre de la mise en oeuvre du chapitre de l'UN-NADAF relatif au soutien et à la diversification des économies africaines, ont rencontré un refus obstiné, injustifié et quelque peu méprisant de certaines délégations des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La délégation du Bénin voudrait nourrir l'espoir que les cinq prochaines années de mise en oeuvre de l'UN-NADAF seront couronnées de succès, dans la mesure où l'examen à mi-parcours a permis de réaffirmer et de souligner la réciprocité des engagements et des responsabilités et la nécessité pour l'Afrique et la communauté internationale de prendre d'urgence des mesures concrètes, telles qu'énoncées dans la résolution 46/151 et reconduites par l'examen à mi-parcours.

Dans ces circonstances, il apparaît clairement que beaucoup reste encore à faire pour atteindre, tout au moins, les objectifs prioritaires de l'UN-NADAF, y compris l'intégration effective et totale de l'Afrique dans l'économie mondiale.

En effet, l'examen à mi-parcours est intervenu dans un contexte de mondialisation de l'économie et de libéralisation des échanges qui présentent des possibilités et des défis ainsi que des risques et des incertitudes. Pour l'Afrique, le risque d'une marginalisation plus poussée est aujourd'hui réel. C'est plus que jamais le moment de déployer, au niveau mondial, un effort concerté pour créer un climat international propice à l'intégration de l'Afrique et des pays les moins avancés dans l'économie mondiale. La création d'un tel climat exige, entre autres conditions, de prendre les mesures nécessaires pour annuler la dette publique ou bilatérale, de réduire de manière substantielle la dette multilatérale qui a quadruplé pour beaucoup de pays africains en l'espace d'une décennie, et de rééchelonner, à défaut de la réduire ou de l'annuler, la dette commerciale. Il s'agit de trouver des solutions efficaces, favorables et durables au problème de la dette extérieure des pays africains; de réorienter les objectifs des politiques et programmes d'ajustement structurel vers la réalisation du développement social, en particulier l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois productifs et le renforcement de l'intégration sociale; d'atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut des pays développés pour l'aide publique au développement en faveur des pays en développement, dont 0,15 à 0,20 % sera consacrée aux pays les moins avancés, au nombre desquels 33 sur un total de 48 sont des pays d'Afrique; d'appliquer effectivement et à temps les engagements pris par la communauté internationale à l'égard des besoins et des problèmes particuliers de l'Afrique.

Il est évident que ces mesures doivent être accompagnées de beaucoup d'efforts de la part des pays africains. Je voudrais faire allusion ici à la nécessité de l'enracinement et de la consolidation du processus de démocratisation qui, très heureusement, gagne l'ensemble du continent africain, permettant une plus grande prise de conscience du respect

et de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, un souci plus prononcé de bonne gestion des affaires publiques dans la transparence, la justice, la crédibilité, l'égalité et l'équité.

Le Bénin a amorcé son processus démocratique depuis la tenue, en février 1990, de la Conférence historique des forces vives de la nation, bien avant l'adoption de l'UN-NADAF en décembre 1991. Notre marche en avant pour la consolidation de notre expérience démocratique nouvelle se révèle en parfaite adéquation avec les objectifs de l'UN-NADAF.

Afin de mener à bien son programme d'édification d'un véritable État de droit et de construction d'une nation prospère, où toutes les Béninoises et tous les Béninois pourront disposer, dans un proche avenir, du «minimum social commun», le Gouvernement du Bénin souhaite vivement bénéficier de davantage d'assistance et de soutien de la part de toute la communauté internationale, du système des Nations Unies, des institutions financières multilatérales, des organisations non gouvernementales et de toutes les autres composantes de la société civile de par le monde. Car nous savons que la simple satisfaction des exigences du rituel des consultations électorales, de l'application du principe de l'alternance, de l'installation et du respect des institutions démocratiques et des contre-pouvoirs prévus par la Constitution ne suffiront pas pour consolider et garantir durablement la démocratie au Bénin et dans les autres pays africains.

Je ne saurais terminer mon intervention sans faire une mention spéciale de la qualité du travail réalisé par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés pour la promotion, la mise en oeuvre et le suivi des objectifs, des mesures, des activités et des recommandations du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Compte tenu des conclusions positives de l'examen à mi-parcours, ma délégation voudrait plaider pour le renforcement du Bureau en le dotant de moyens humains, financiers et matériels conséquents pour la poursuite du mandat qui lui est confié.

En effet, la disparition brutale de la Division des pays les moins avancés, des pays enclavés et des petits États insulaires en développement du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), après sa neuvième session à Midrand en Afrique du Sud, continue d'être pour nous une cause de sérieuses appréhensions. Le Bureau du Coordonnateur est donc pour le moment la seule entité du Secrétariat à veiller

au niveau international à la promotion, à la mise en oeuvre et au suivi de l'UN-NADAF. Nous osons espérer que les réformes en cours contribueront à une plus grande visibilité du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés.

Enfin, je voudrais, à l'instar de nombreux orateurs qui m'ont précédé, saluer les initiatives prises, les actions engagées et les projets exécutés par le système des Nations Unies en vue du développement de l'Afrique, de même que les activités et les actions entreprises par tous les partenaires au développement de l'Afrique, y compris les acteurs non gouvernementaux qui ont placé le redressement économique et le développement de l'Afrique au rang de leurs priorités.

Aussi voudrais-je lancer un appel à tous les États pour que les résultats de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre de l'UN-NADAF soient appliqués avec diligence, en vue de l'élimination effective de la pauvreté, de la diversification de nos économies, de l'accroissement des investissements directs étrangers et de l'accélération du processus d'intégration réelle de l'Afrique dans le système de libéralisation des échanges internationaux et de la mondialisation de l'économie.

M. Abibi (Congo) : Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté à l'unanimité, le 18 décembre 1991, par l'Assemblée générale sur la base des principes de la responsabilité partagée et de l'association pleine et entière avec l'Afrique pour la réalisation des objectifs visés, constitue une importante manifestation politique de la solidarité de l'ensemble de la communauté internationale vis-à-vis de l'Afrique.

Je voudrais, à ce stade de mon intervention, m'associer tout d'abord à l'hommage mérité rendu à S. E. l'Ambassadeur Owada, du Japon, ainsi qu'à tout le Bureau du Comité ad hoc plénier, pour la maîtrise avec laquelle ils ont conduit les travaux de l'examen à mi-parcours.

L'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre de cet important pacte politique met en évidence non seulement les grands sacrifices consentis par les pays africains dans la conduite des réformes tant structurelles qu'institutionnelles, ainsi que les efforts de la communauté internationale pour soutenir le redressement économique et le développement social de l'Afrique, mais également le long chemin qui reste à parcourir pour atteindre les principaux objectifs de ce programme.

La délégation de la République du Congo estime que les résultats louables déjà obtenus ne doivent pas cacher les nombreux obstacles qui restent à surmonter pour atteindre un véritable développement durable de l'Afrique. Les objectifs essentiels du nouvel Ordre du jour sont loin d'être atteints. Malgré les frémissements porteurs d'espoir constatés çà et là sur le continent, les économies des pays africains demeurent très vulnérables aux chocs extérieurs. Le processus du développement est loin d'être endogène. Pour l'essentiel, comme le souligne l'excellent rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale, nombre de problèmes économiques et sociaux qui ont conduit à l'adoption, le 1er juin 1986, du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et à celle du nouvel Ordre du jour en 1991, se posent toujours avec acuité. La mobilisation des ressources nécessaires est en deçà des niveaux prévus. Le fardeau de la dette hypothèque toujours de nombreuses initiatives économiques.

L'examen à mi-parcours, qui intervient dans un contexte international caractérisé par la mondialisation et la libéralisation de l'économie mondiale, ce qui engendre pour l'Afrique à la fois des chances supplémentaires et des défis nouveaux à relever, doit être l'occasion pour l'Afrique et la communauté internationale non seulement de réaffirmer les engagements pris il y a cinq ans mais également de prendre les mesures requises pour accélérer la mise en oeuvre de cet important contrat politique.

Au nombre des exigences qui méritent une attention soutenue, de la part de l'Afrique et de ses partenaires, il y a la création d'un environnement pacifique à l'intérieur et entre les États. La paix est en effet une condition essentielle du développement. La persistance des conflits armés, des guerres civiles, des rivalités ethniques, par l'instabilité politique et les destructions qu'elle engendre, est nuisible aux efforts de développement. La délégation de la République du Congo appuie, à cet égard, la recommandation contenue dans le rapport du Comité ad hoc plénier, qui stipule que la communauté internationale devrait continuer à appuyer les initiatives sous-régionales et régionales en matière de règlement des conflits.

Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, postule que la responsabilité principale du développement économique et social sur le continent incombe aux Africains. Dans un environnement international caractérisé également par l'exacerbation de la compétition commerciale, financière et culturelle, où l'aide internationale se fait de plus en plus rare, le renforcement des capacités endogènes de l'Afrique

s'affirme comme un impératif salutaire, pour permettre à notre continent de prendre en main son propre destin. L'appropriation et la maîtrise des ressources déterminantes que sont la science et la technologie sont, de ce point de vue, cruciales. La communauté internationale devrait poursuivre de façon résolue ses efforts en vue d'aider les pays africains à réaliser de décisives avancées dans ces domaines.

Les risques de marginalisation des pays africains demeurent une réalité dans un contexte international fortement marqué par la tendance à la création de grands ensembles et de vastes zones de libre échange. L'intégration régionale ou sous-régionale, en permettant à l'Afrique d'exploiter pleinement la complémentarité de ses immenses richesses est une condition essentielle à son développement. Elle est également un facteur déterminant pour la paix et la stabilité du continent. En effet, les micro-nationalismes, l'exode rural, les mouvements de population ou l'explosion démographique, et même les tensions ethniques et les guerres civiles, soulignent avec force la nécessité d'une coopération régionale et sous-régionale plus dynamique. Nous saluons en conséquence toutes les recommandations qui visent à consolider les initiatives qui sont prises dans ce sens par les pays africains.

Quelles que soient les réformes entreprises et les sacrifices consentis par l'Afrique, tous les objectifs du nouvel Ordre du jour ne pourront pas être atteints rapidement sans un soutien continu et significatif de la communauté internationale.

L'Afrique a montré qu'elle est disposée à remplir sa part du contrat. Elle souhaite que la communauté internationale continue à assurer vigoureusement la sienne afin qu'ensemble, de façon solidaire, nous trouvions des solutions durables aux attentes des milliers et des milliers d'être humains soumis aux affres de la faim, de la misère et des catastrophes naturelles sur le continent; car, comme le proclame le moraliste «il y a une certaine honte d'être heureux à la vue de certaines misères».

M. Bune (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : Sans aucun doute, l'Afrique a été un continent grandement négligé. Cette négligence de la part de la communauté internationale a engendré, d'une façon ou d'une autre, une série d'événements négatifs qui ont entraîné la stagnation de la croissance et du développement des pays d'Afrique, individuellement et collectivement. Et pourtant, l'Afrique est un continent qui regorge de ressources naturelles.

La pleine utilisation économique et sociale de ces ressources au profit des populations, pour élever leur

conscience et améliorer leur niveau de vie, a été retardée par les sévères répercussions de la dette extérieure, et, simultanément, par le coût du service de cette dette, la baisse du niveau de l'aide publique au développement, la réduction des flux financiers destinés aux investissements et au développement industriel et commercial, l'accroissement des barrières entravant le commerce, et l'insuffisance de l'accès aux marchés des pays développés du monde.

La situation à laquelle doit faire face l'Afrique n'est pas spécifique à ce continent. C'est une tragédie à laquelle sont confrontées d'autres régions et d'autres pays du monde, notamment ma propre région, le Pacifique Sud.

Dans le cas de mon pays, par exemple, l'aide publique au développement de la part des donateurs traditionnels et régionaux a diminué fortement, et des conditions ont été imposées à une aide réduite. Les balances commerciales avec les centres métropolitains régionaux leur sont toujours très favorables et, de plus, l'accès à leurs marchés est pavé d'obstacles. Les flux de capitaux pour le développement de l'industrie, des affaires et du commerce ont fléchi.

Ma délégation note avec satisfaction l'évolution favorable dont on a été témoin sur le continent au cours des cinq dernières années dans le cadre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. L'examen à mi-parcours souligne que depuis la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, des réformes politique, économique, structurelle et institutionnelle ont été effectuées dans un grand nombre de pays. Une coopération régionale et sous-régionale plus étroite a été mise en place. Le continent a connu une plus grande démocratisation et les divers pays ont assumé aux niveaux régional et sous-régional un rôle et des responsabilités prédominants dans la prévention, la gestion et le règlement de conflits. Certains pays africains ont commencé à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et des stratégies visant l'élimination de la pauvreté.

Par ailleurs, ma délégation note avec une grande préoccupation qu'après cinq ans, la plupart des objectifs de l'Ordre du jour n'ont toujours pas été atteints. Très préoccupante aussi est la question de savoir s'ils pourront être pleinement atteints au cours des cinq prochaines années. L'examen à mi-parcours a montré que nombre de problèmes socio-économiques graves qui ont conduit à l'adoption du nouvel Ordre du jour existent toujours et se sont même aggravés dans certains pays. On s'attend à ce que la pauvreté et le chômage augmentent considérablement. La mobilisation des ressources nécessaires est loin d'avoir atteint les niveaux prévus dans le nouvel Ordre du jour et

les principaux objectifs de développement sont bien loin d'être atteints.

Force est de conclure que l'application du nouvel Ordre du jour reste très insuffisante. Il faut accélérer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour au cours des cinq prochaines années. Ma délégation se joint aux pays de l'Afrique qui ont demandé à la communauté internationale, en particulier aux pays développés du monde, et aux organisations internationales, d'honorer les engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Ordre du jour.

Ma délégation estime que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique vise justement à rattraper le retard qui existe dans la mise en oeuvre de l'Ordre du jour en coordonnant les efforts entre la communauté internationale et les institutions financières de Bretton Woods et les Nations Unies en matière de développement.

Nous en appelons à l'ONU pour qu'elle déploie tous les efforts qu'exige l'Initiative afin d'assurer la pleine mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les cinq prochaines années. Comme l'a dit l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, l'attachement au développement doit continuer d'être l'objectif central du travail de l'ONU. L'Organisation doit refléter et concrétiser ce qui constitue la principale priorité de la plupart des populations et des nations, à savoir le développement — un développement durable, axé sur l'être humain.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand privilège de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de la délégation du Royaume du Swaziland sur le point de l'ordre du jour intitulé « Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ». Nous remercions le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale du rapport très complet qu'il a présenté sur l'état de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et contenu dans le document A/51/48.

Dans sa démarche unique, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 entendait renouveler l'engagement pris par les pays africains et la communauté internationale envers un ordre du jour favorable au développement social et économique durable de l'Afrique dans un esprit de partenariat mondial fondé sur le partage des responsabilités. Le nouvel Ordre du jour énonce des objectifs clefs devant être réalisés d'ici à l'an 2001 et précise plusieurs des responsabilités et des engagements qu'exige leur réalisation dans un esprit de

partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale. À cet égard, le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale nous a donné l'occasion d'évaluer ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

Les faits relevés dans le rapport révèlent la distance que doivent parcourir les deux partenaires pour atteindre les résultats désirés d'ici à l'an 2001. Il a été procédé à l'examen à mi-parcours de l'Ordre du jour dans le contexte d'une évolution profonde dans les relations économiques internationales. Si pour le reste du monde, la mondialisation et la libéralisation offrent des possibilités nouvelles et posent des défis, pour l'Afrique, elles suscitent la crainte qu'une marginalisation plus poussée, du moins à court terme, ne devienne réalité. Relever ces défis et s'acquitter des engagements pris en vertu de différents programmes d'action est hors de notre portée. Malheureusement, tout cela a lieu au moment où les pays développés sont moins enclins à fournir une aide et où de fortes pressions budgétaires s'exercent et où on s'interroge sur l'efficacité de la coopération internationale en matière de développement et sur les pressions protectionnistes qui visent à miner la théorie d'avantage comparatif sous le couvert de causes sociales et environnementales.

Les pays d'Afrique et la communauté internationale ont pris certaines mesures afin de réaliser les objectifs du nouvel Ordre du jour. Les efforts les plus remarquables ont été déployés par les pays africains eux-mêmes qui ont mené de grandes réformes politiques et économiques. La démocratisation et la bonne gestion des affaires publiques ont été institutionnalisées dans un grand nombre de pays d'Afrique. L'attachement des gouvernements africains à ces réformes politiques et économiques a encore été souligné en mars 1995 à la session extraordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a adopté une déclaration sur la «Relance du développement économique et social : Programme d'action du Caire».

De son côté, le Gouvernement du Royaume du Swaziland a fait effectuer un examen économique national en 1994/1995, dont les principaux participants appartenaient au secteur privé et à des sociétés civiles au niveau de la communauté. Cette initiative visait à identifier les domaines propres à générer la croissance économique. Parallèlement à notre Commission d'examen de l'économie nationale existe la Commission d'examen constitutionnel, qui a été créée en juillet 1996 afin de procéder à un examen de la constitution du Royaume du Swaziland.

La responsabilité de l'Afrique à l'égard de la mise en oeuvre des programmes de l'Ordre du jour comprend

également l'intégration et la coopération économiques au niveau régional, la création d'un climat propice à l'investissement étranger, l'adoption d'une stratégie de développement axée sur l'être humain, la protection de l'environnement, les stratégies visant à assurer la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté, de la maladie et de l'analphabétisme sur le continent.

Pour sa part, la communauté internationale s'est engagée à aider l'Afrique en lui assurant un flux de ressources suffisant aux fins du développement et des investissements, de la diversification des produits de base et de l'intégration économique régionale.

Toutefois, il est clair aujourd'hui que nous sommes très en retard dans la réalisation de nos objectifs.

L'impact de ces mesures sur le développement à long terme de l'Afrique a été très faible.

Si nous convenons qu'un développement durable et une croissance à long terme soutenue dépendent du secteur privé et de l'apport d'investissements étrangers directs, alors nous devons trouver un moyen d'encourager réellement l'investissement, étant donné que l'Afrique, en dépit d'un climat économique propice, n'est pas encore en mesure d'attirer des investissements étrangers directs.

Pour la plupart des pays, la tendance à la récession a été arrêtée. Certains ont connu un modeste redressement économique. Le nouvel Ordre du jour avait estimé que l'aide publique au développement nécessaire en 1992 serait de l'ordre de 30 milliards de dollars, et qu'il fallait que cette somme augmente de 4 % par an pour que le taux de croissance du produit national brut (PNB) des pays de l'Afrique subsaharienne se maintienne à 6 % par an. À ce jour, l'aide publique au développement a été insuffisante pour faire démarrer, sans parler d'appuyer, la croissance économique africaine.

Par conséquent, nous demandons aux pays développés d'honorer, dès que possible, l'engagement qu'ils ont pris d'atteindre l'objectif adopté par l'ONU, et consacrent 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, comme cela est énoncé au paragraphe 60 du rapport.

Le problème de la dette de l'Afrique sappe tout effort visant à améliorer notre croissance économique. Il exige des mesures urgentes et concrètes pour ramener ce fardeau à un niveau gérable. Nous pensons que, à moins que des mesures audacieuses et novatrices ne soient prises par les institutions

multilatérales pour réduire la dette, la situation économique négative persistera.

La délégation du Royaume du Swaziland croit que, si l'on veut obtenir des résultats réels et positifs pour l'Afrique d'ici à l'an 2001, la volonté politique qui a conduit à l'adoption du nouvel Ordre du jour doit être appuyée par les moyens nécessaires pour assurer la mise en oeuvre des recommandations du rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Le continent africain est menacé d'une guerre économique. Nos partenaires de l'étranger doivent se souvenir que, pendant la seconde guerre mondiale, ils ont recruté ses fils pour faire la guerre en Europe. Cela s'est fait dans un évident esprit de partenariat. Certains d'entre nous auraient pu naître plus tôt, mais, en raison de la seconde guerre mondiale, notre naissance a été retardée car nos parents combattaient à l'étranger. Le moment est maintenant venu pour les pays que nous avons aidés de venir en Afrique et de se joindre à nous dans notre lutte économique. Notre guerre est simple, parce qu'elle ne tue pas d'hommes. Ceux qui viennent nous aider retourneront chez eux vivants. Nous demandons à nos partenaires de venir et de nous aider à lutter et à gagner la guerre économique qui frappe le continent africain.

M. Suamin (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, d'emblée, de remercier S. E. l'Ambassadeur Hisashi Owada du Japon des observations utiles qu'il a faites en présentant son rapport en sa qualité de Président du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous sommes tout à fait d'accord avec lui pour dire que le développement de l'Afrique est l'un des défis majeurs de cette période d'après-guerre froide et que le redressement économique de l'Afrique non seulement améliorera le niveau de vie de ses peuples mais aura un impact positif sur l'économie mondiale dans son ensemble.

Sur cette base, je crois que nous devons aborder la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour dans la deuxième moitié de cette décennie en gardant à l'esprit les recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours. Dans ce contexte, je voudrais dire que les efforts déployés ces dernières années par les pays africains pour mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour sont extrêmement louables et devraient inciter la communauté internationale à accroître

tre sensiblement son appui à la promotion du nouvel Ordre du jour.

Pourtant, malgré les efforts inlassables des pays africains, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies n'a pas répondu aux attentes. La communauté internationale a encore beaucoup à faire. Les lacunes sont encore nombreuses et doivent être traitées énergiquement si l'on veut revitaliser et redynamiser le processus du nouvel Ordre du jour des Nations Unies.

Notre tâche à cette session de l'Assemblée générale est de forger un accord aux termes duquel les recommandations de l'examen à mi-parcours seront intégrées dans l'Ordre du jour et appliquées durant la deuxième moitié de la décennie. Étant donné que les points et les recommandations du rapport ont déjà été largement évoqués par les différentes délégations, en particulier par les pays africains eux-mêmes et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), je me limiterai à parler de quelques questions qui sont importantes pour ma délégation.

Nous notons que l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour en septembre dernier a recommandé que la mise en oeuvre de l'Ordre du jour retienne davantage l'attention et fasse l'objet d'une action concertée. Cependant, dans le contexte actuel, les pays africains font face à une situation dangereuse où, à moins que la communauté internationale ne s'attaque efficacement et concrètement à plusieurs questions globales essentielles en matière de développement, les perspectives d'avenir risquent d'être très sombres et les attentes réduites à néant.

C'est pourquoi je voudrais m'attarder quelque peu sur les domaines dans lesquels nous sommes convaincus que la communauté internationale devrait accroître sensiblement son appui au développement de l'Afrique.

Tout d'abord, les ressources financières promises dans l'Ordre du jour sont loin d'avoir répondu aux attentes. Étant donné les difficultés uniques de certains pays africains, notamment l'impossibilité d'accéder aux fonds de développement privés, il est impératif que de nouveaux efforts soient faits pour atteindre effectivement les objectifs de l'Ordre du jour. Étant donné que, par défaut, l'aide publique au développement est la principale source d'appui financier pour l'Afrique, la communauté internationale devrait s'efforcer d'honorer l'engagement qu'elle a pris d'atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB) convenu par les Nations Unies, y compris les objectifs du Programme d'action pour les années 90, en faveur des pays les moins avancés.

Il faut également encourager les investissements en Afrique en appuyant certaines initiatives comme celles concernant le capital-risque, la mise en place d'institutions et le développement des ressources humaines. En outre, étant donné la stagnation persistante et même le déclin que connaissent certains pays, il y a lieu d'accroître les termes concessionnels et le niveau de l'aide au développement en Afrique.

Un autre domaine qui continue de nuire aux efforts de développement entrepris en Afrique et qui mérite notre attention est celui de la dette excessive. S'établissant à 322 milliards de dollars en 1995 et représentant 38,3 % des gains à l'exportation en 1994, le fardeau de la dette extérieure vient puiser dans des ressources qui auraient pu être affectées à des fins de développement grâce à l'épargne nationale et à des courants extérieurs de capitaux destinés au développement. Aussi bien les conditions de Naples approuvées par le Club de Paris que l'initiative prise récemment par les institutions financières internationales assurant le service de la dette multilatérale sont autant de mesures qui vont dans la bonne direction. Comme il est demandé dans le rapport du Comité ad hoc, il importe que ces efforts soient maintenus. Il importe également de prendre conscience que les approches ponctuelles ne peuvent à elles seules régler le problème. Il est donc nécessaire et urgent d'adapter une approche globale afin d'atteindre la masse critique nécessaire aux pays d'Afrique pour reprendre leur développement sur une base durable. Sans une telle stratégie globale, le problème de la dette ne sera jamais résolu de façon décisive.

Le commerce international, notamment à la suite du Cycle d'Uruguay, est un instrument exceptionnel pour générer des recettes d'exportation et promouvoir le développement. Mais la libéralisation rapide du commerce international et l'avènement du Cycle d'Uruguay ont eu aussi des répercussions négatives sur nombre de pays en développement. Comme l'a dit le Secrétaire général, les pays africains pourraient perdre jusqu'à 3 milliards de dollars en recettes d'exportation d'ici à la fin du siècle. Il est donc particulièrement important que l'Organisation mondiale pour le commerce (OMC) suive de très près cette situation critique et recherche les moyens de résoudre le problème. À cet égard, nous sommes heureux qu'il ait été proposé d'examiner à la prochaine réunion du Conseil pour le commerce et le développement, un programme conjoint de l'Organisation mondiale du commerce, du Centre du commerce international et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dont le but est d'offrir une aide technique à certains pays les moins avancés et à d'autres pays d'Afrique.

Un autre domaine qui mérite de recevoir une attention prioritaire de la communauté internationale est l'appui à la promotion des capacités en ressources humaines et à la diversification des économies africaines, surtout celles qui dépendent d'un petit nombre de produits de base, et aux efforts que fait l'Afrique dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Cette coopération mérite l'appui de la communauté internationale de différentes façons notamment par des arrangements trilatéraux. Nous invitons les pays développés à agir en ce sens. En ce qui la concerne, l'Indonésie demeure attachée au renforcement de la coopération Sud-Sud. Nous continuons de perfectionner nos programmes et projets de coopération Sud-Sud, en particulier les activités d'une coopération technique parmi les pays africains. Nous comptons renforcer ces programmes à l'avenir.

Pour terminer, j'ajouterais qu'au moment où la communauté internationale entame la deuxième moitié de la décennie, certains faits sont beaucoup plus clairs. Il reste encore beaucoup à faire avant que l'Ordre du jour puisse être mis en oeuvre avec succès. Pour y arriver, je pense que l'appui et le partenariat internationaux doivent être renforcés grâce à des mesures concrètes et précises. L'Indonésie est déterminée à appuyer tout moyen susceptible d'accélérer la mise en oeuvre de l'Ordre du jour.

M. Hamdan (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Les problèmes que connaissent tous les pays du continent africain, même à des degrés divers, nécessitent de la part de la communauté internationale une attention accrue vu les interactions étroites qui unissent les intérêts des membres de la communauté internationale et la destinée commune qui nous rassemble tous puisqu'il est désormais établi que nous habitons un village planétaire où les frontières nationales ne sauraient nous protéger les uns les autres des effets matériels ou moraux de ces problèmes. Les problèmes de l'Afrique ont une incidence négative sur l'environnement mondial et placent la conscience mondiale face à la tragédie humanitaire qui ne cesse de s'aggraver pour des millions de personnes, soit en raison des guerres et des conflits itinérants, qui ont fait des centaines de milliers de morts et des millions de réfugiés, soit à cause des taux effarants de pauvreté, de malnutrition et de maladies transmissibles.

D'un autre côté, la prospérité des pays de ce continent et son développement durable ne peuvent que contribuer de façon dynamique à promouvoir l'économie et accroître la prospérité mondiales. L'Afrique représente actuellement un fardeau pour la communauté internationale; mais ce continent regorge de ressources immenses et pourrait facilement devenir un partenaire efficace de cette communauté. Nous sommes convaincus que l'investissement dans le règlement

des problèmes de l'Afrique est un investissement qui sera profitable à terme. Il est vrai que la responsabilité première de trouver des solutions à ces problèmes incombe aux pays africains eux-mêmes. Cependant, l'assistance de la communauté internationale reste importante et essentielle pour permettre à ces pays de matérialiser ces solutions.

L'investissement dans les ressources humaines reste la meilleure manière d'assurer un développement durable.

La gestion des ressources et l'instauration de la stabilité politique, économique et sociale sont tributaires des décisions des individus. Nous ne pouvons proposer des programmes théoriques, quel que soit le caractère scientifique, pour corriger les déséquilibres existants et résoudre les problèmes qui se posent, à moins d'envisager d'abord de répondre à l'aspect humanitaire de ces problèmes. L'Afrique a beaucoup fait dans ce sens mais il lui faut encore de nouveaux programmes axés sur l'être humain. Ce principe s'applique évidemment à tous les États et à toutes les régions du monde. Il est probable que c'est cette conviction qui a conduit à l'organisation de cette série de conférences mondiales que nous avons connues depuis le début de cette décennie et qui sont toutes axées sur le développement des ressources humaines.

Nous avons eu le privilège de travailler en Afrique pour un certain temps, et l'an dernier nous avons présidé un groupe de membres du Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui s'est rendu dans plusieurs pays africains pour voir de près où en sont les programmes de coopération engagés là-bas par le Fonds. Cela nous a pleinement convaincus que les problèmes sociaux hérités du passé sont l'obstacle le plus grave au développement durable de l'Afrique. On ne saurait lutter avec succès contre ces problèmes uniquement par divers programmes économiques. Il faudrait également des programmes axés sur les communautés locales, afin d'améliorer leurs capacités et d'accroître leur intégration dans le processus de développement. La technologie moderne offre indubitablement les moyens effectifs de mettre en oeuvre de tels programmes, et cette technologie ainsi que les ressources d'aide appropriées doivent être fournies à l'Afrique.

Centrer sur les aspects politiques et administratifs des systèmes d'activités nationales en Afrique ne doit pas nous détourner des nombreux obstacles réels entravant la réalisation des réformes de structure désirées. Les expériences des autres peuvent servir d'exemples utiles, sous réserve que nous ne nous limitons pas à la seule considération des résultats, mais que nous examinons les diverses phases du processus de ces expériences. La démocratie, la nécessité de

défendre les droits de l'homme, l'élimination des manifestations de corruption et l'adoption du concept d'obligation redditionnelle nationale exigent que le public comprenne qu'il s'agit de mettre en oeuvre des convictions, et non d'exercer des coercitions.

La réalisation des progrès souhaités dans ces réformes exige, outre une coopération positive de la part de la communauté internationale, une approche réaliste et un effort à long terme. Il est temps que nous nous efforcions de mettre au point un autre modèle de relation internationale, fondé sur l'encouragement et la motivation, et non sur la dissuasion et l'intimidation. Par ailleurs, il est injuste de tenir l'Afrique seule responsable de l'échec des programmes de développement ou de leur insuccès total à produire jusqu'à présent les résultats souhaités. Les partenaires de l'Afrique sont également responsables de cet échec. La dégradation des prix des produits de base, l'exploitation répugnante des points faibles des pays africains par les sociétés transnationales, qui tout particulièrement encouragent la corruption, l'absence d'aide publique au développement en provenance de la communauté des donateurs, et le refus de la technologie nécessaire, outre les problèmes de la dette, sont autant de facteurs qui ont également contribué à l'échec de ces programmes. La communauté internationale doit reconsidérer ses relations avec l'Afrique à partir d'une perspective de responsabilité partagée, et non pas d'assistance.

Le Liban exprime sa solidarité avec l'Afrique non seulement parce qu'il est un pays en développement, mais aussi par ce que des attaches vivantes qui remontent à 130 ans le lient à un grand nombre d'États du continent africain. De nombreux émigrants libanais se sont installés dans ces États et ont été intégrés dans leur tissu social et humain bien avant d'être intégrés dans leur économie, devenant citoyens de ces pays. Nous ne pouvons oublier que ces États ouvrirent leurs portes pour accueillir des dizaines de milliers de nos concitoyens de 1975 à 1991 lors du calvaire que subissait le Liban. C'est ainsi que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et les recommandations de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 revêtent pour nous une importance particulière. Nous lançons un appel vigoureux en faveur d'une réponse collective et positive à cette Initiative et à la mise en oeuvre des recommandations du Comité ad hoc plénier.

En conclusion, nous voudrions rendre hommage aux contributions et programmes d'aide et de coopération fournis par la communauté des donateurs, qu'il s'agisse

d'États individuels ou d'organisations régionales ou internationales.

Mme Dengo (Costa Rica) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Groupe des 77 et de la Chine au sujet de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, achevé en septembre 1996. Nous voudrions également profiter de cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Owada, qui a dirigé avec succès le processus d'examen.

Le Groupe des 77 et de la Chine se réjouit de l'examen à mi-parcours transmis à l'Assemblée générale, avec la note du Secrétaire général. Dans ce contexte, nous prenons également note du rapport du Corps commun d'inspection, contenu dans le document A/50/885.

La complexité et le sérieux du problème du développement africain exigent compréhension et solidarité. En fait, l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique confirme qu'en dépit des changements positifs qui semblent être intervenus au cours des quelques dernières années, au niveau tant économique que politique, la situation désespérée dans laquelle se trouve le continent africain a été aggravée par plusieurs conflits dans différentes régions du continent. Pour ces raisons, le Groupe des 77 et de la Chine croit fermement que l'Afrique est un cas sans équivalent qui permettra de jauger pendant encore longtemps le niveau de la coopération internationale.

La majorité des États africains ont continué à prendre plusieurs mesures destinées à améliorer la performance de leurs économies dans le but d'ouvrir la voie à une croissance économique régulière accrue et à un développement durable. Ces pays ont engagé une transformation de leur politique macro-économique et ont renforcé la coopération régionale et sous-régionale. Ils encouragent activement l'investissement privé et la coopération Sud-Sud, de même qu'ils entreprennent des réformes politiques et sociales de grande portée, telles que l'intensification du processus de démocratisation et la participation de la société civile au processus de développement. En dépit de ressources limitées, les pays africains intègrent dans leurs plans et programmes de développement national les résultats des divers conférences et sommets des Nations Unies.

Il est impératif pour les pays africains de continuer à obtenir un montant important de soutien extérieur, notamment sous la forme d'une aide publique au développement,

afin de pouvoir créer l'environnement national approprié et de préparer les conditions nécessaires pour attirer l'investissement étranger et pour créer une base de production qui leur permettra de participer au marché international et d'y être effectivement compétitifs.

Enfin, le Groupe des 77 et la Chine sont convaincus que les mesures urgentes et les recommandations convenues traduisent une volonté d'apporter une réponse concrète et focalisée devant permettre de favoriser, d'ici à l'an 2001, certains domaines critiques identifiés dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. C'est le minimum que peut faire la communauté internationale pour appuyer les initiatives de l'Afrique elle-même.

Je tiens à terminer en réitérant la solidarité du Groupe des 77 et de la Chine et leur ferme attachement au développement de l'Afrique et aux initiatives propres à accélérer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. En tant que pays en développement, et dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, nous sommes prêts à accorder un appui sans réserve.

M. Gumbi (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : L'Afrique du Sud a participé activement au récent examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui du 16 au 20 septembre 1996, a fait le bilan des résultats accomplis dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour au cours des cinq dernières années. Nous faisons nôtres les conclusions de cet examen, en particulier le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour.

Dans ce contexte, ma délégation remercie le Président du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Owada, du Japon, des efforts inlassables qu'il a déployés pour assurer le succès de l'examen à mi-parcours. Nous tenons également à remercier les deux Vice-Présidents des groupes de travail, l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, et l'Ambassadeur Alex Reyn, de la Belgique, ainsi que le Rapporteur, M. Dusan Rovensky, de la République tchèque, du travail qu'ils ont accompli pendant l'examen à mi-parcours.

Ma délégation croit que le débat à l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est l'occasion tout indiquée de souligner encore une fois les défis auxquels fait face le continent africain et le rôle que doit jouer la communauté internationale pour aider les pays africains à affronter ces défis. C'est donc une

occasion très importante. Dans ce contexte, ma délégation remercie également le Secrétaire général de son rapport (A/51/228 et Add.1). Nous nous associons également sans réserve au projet de résolution relatif à l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies, dont l'Assemblée est saisie.

Le succès de cet examen à mi-parcours témoigne de l'attachement permanent de la communauté internationale au développement de l'Afrique, qui s'est manifesté par la participation de nombreuses délégations et organisations internationales et non gouvernementales à l'examen à mi-parcours. En dernière analyse, cependant, c'est le sérieux et la motivation qui ont caractérisé la participation de toutes les délégations africaines à l'examen qui expliquent la pertinence et la signification que revêt l'issue du processus pour les millions d'Africains qui continuent d'espérer des lendemains meilleurs, à l'abri de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme.

Ma délégation n'a pas l'intention de répéter ici ce qui a été dit pendant le débat qui s'est tenu au cours de l'examen du nouvel Ordre du jour, mais nous aimerions attirer l'attention de l'Assemblée sur quelques points saillants des recommandations figurant dans le rapport du Comité ad hoc plénier. Nous convenons également sans réserve que la démocratisation, la promotion et le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, la bonne gestion des affaires publiques et la réforme administrative sont essentiels à l'instauration d'un environnement propice à la croissance et au développement soutenus et durables de l'Afrique. Nous faisons également nôtre l'idée selon laquelle la poursuite et l'approfondissement des réformes économiques et l'amélioration de l'infrastructure physique et institutionnelle dont le but est d'attirer de nouveaux investissements directs, tant de l'intérieur que de l'étranger, sont des éléments cruciaux. On ne saurait en outre trop insister sur l'importance de l'appui technique et financier complémentaire de la communauté internationale.

Nous sommes encouragés par l'attention qui a été accordée à la nécessité d'une coopération entre l'Afrique et la communauté internationale pour mettre en valeur le développement de l'Afrique en instaurant des conditions favorables à la stabilité des courants privés de capitaux et en freinant la déstabilisation causée par les fluctuations rapides de ces courants. Nous faisons également nôtre la recommandation contenue dans le rapport du Comité ad hoc plénier à l'effet que le développement doit prendre en compte la dimension du développement humain et que la population doit rester au centre des préoccupations de la

communauté internationale en matière de développement durable.

Notre participation à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) fait ressortir l'importance que nous attachons à l'intégration économique sous-régionale, dont l'objectif final est la mise en oeuvre intégrale du Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine. Notre détermination à poursuivre la coopération Sud-Sud ressort de la coopération croissante entre la SADC et le Marché commun du Sud (MERCOSUR). Notre sous-région a l'intention d'étendre la coopération Sud-Sud à d'autres sous-régions du monde en développement.

Nous tenons à répéter que nous sommes convaincus que le plus grand défi auquel doit actuellement faire face la communauté internationale à l'égard du développement de l'Afrique est le dragon bicéphale du fardeau écrasant de la dette extérieure de l'Afrique et le fait que ses économies dépendent des produits de base. Tant que ces problèmes seront laissés sans réponse, la capacité de l'Afrique de mobiliser des ressources sur le plan national continuera d'être entravée, et sa dépendance d'une aide publique au développement instable et décroissante et des entrées de ressources externes sera incontournable.

Pour terminer, ces deux questions sont d'une importance cruciale pour la réalisation des buts et objectifs du nouvel Ordre du jour et doivent être examinées attentivement par la communauté internationale d'ici à l'achèvement du nouvel Ordre du jour. Nous insistons également sur l'importance de la mise en oeuvre des recommandations convenues pendant l'examen à mi-parcours et, pour faire progresser davantage la réalisation de cet objectif, soulignons la nécessité de mettre en oeuvre, dans l'ensemble du système des Nations Unies, un mécanisme de suivi, de surveillance et d'évaluation. À cet égard, nous sommes d'avis que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique a un rôle majeur à jouer en tant que complément du nouvel Ordre du jour. Dans l'interim, nous attendons avec impatience le succès de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour ainsi que son évaluation et son examen final en 2002.

M. Jallow (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a dûment pris note du rapport du Comité ad hoc plénier pour l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous tenons également à souligner le brio avec lequel l'Ambassadeur Hisashi Owada, du Japon, et ses Vice-Présidents, les Ambassadeurs Insanally, du Guyana,

Reyn, de la Belgique, et Rewaka, du Gabon, ont dirigé ce comité.

Ma délégation appuie sans réserve le projet de résolution sur cette question et recommande vivement qu'il soit adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale en tant que manifestation du soutien que la communauté internationale continue d'apporter au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Le rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 réaffirme, entre autres choses, que l'accord entre l'Afrique et la communauté internationale eu égard à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et la réalisation des buts et objectifs dans le cadre du calendrier fixé est toujours valable. L'examen à mi-parcours a confirmé que l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 au cours de la deuxième moitié de sa période de mise en oeuvre exigerait un plus grand respect des engagements pris et un apport plus grand et plus régulier des ressources nécessaires afin de créer un environnement permettant d'atteindre avec succès ses objectifs et d'adopter à l'égard du processus de mise en oeuvre une démarche plus coordonnée et cohérente.

Selon le rapport sur l'examen à mi-parcours, la mobilisation des ressources nécessaires du nouvel Ordre du jour est loin d'avoir atteint les niveaux prévus et les objectifs principaux de développement ne sont pas encore atteints, en particulier celui qui vise à assurer aux pays africains un taux de croissance moyen du produit national brut d'au moins 6 % par an en termes réels.

La mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour a fait l'objet d'un examen constant de la part de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies, qui fait ressortir l'importance accordée à son exécution réussie ainsi que ses côtés forts et faibles. L'un des facteurs majeurs qui va à l'encontre de l'application réussie du nouvel Ordre du jour et qui entrave le redressement rapide de l'économie africaine est le problème de la dette qui continue d'augmenter en volume en dépit des mesures prises pour la réduire depuis qu'a commencé l'application du nouvel Ordre du jour. Il est donc important d'élaborer des initiatives nouvelles qui iront au-delà des conditions de Toronto, de l'initiative améliorée de la Trinité-et-Tobago, des conditions de Naples, des programmes bilatéraux et multilatéraux d'allègement de la dette et des initiatives actuelles du marché destinées à restructurer la dette privée.

La mise en oeuvre par la communauté internationale des initiatives de réduction de la dette adoptées dans les années 90 n'a pas donné tous les résultats positifs escomptés. Ces initiatives n'ont pas été à la hauteur de l'étendue et de la complexité du fardeau de la dette extérieure de l'Afrique. Nous constatons que la dette bilatérale ne cesse d'augmenter et qu'elle représente la principale partie de la dette extérieure de l'Afrique. Les mesures d'allègement qui ont été prises jusqu'ici, en dehors du fait qu'elles accordent aux pays africains un allègement temporaire du fardeau de la dette bilatérale, n'ont pourtant pas réussi à fournir un allègement approprié à tous les États africains, qu'il s'agisse de pays à revenu moyen, de pays légèrement ou lourdement endettés.

Deuxièmement, cette situation est aggravée par les arriérés toujours croissants du service de la dette. Le fait que l'Afrique n'a pu assumer les obligations qui lui incombent eu égard à la dette extérieure a sapé la confiance placée dans les économies africaines et, partant, il a été difficile d'attirer de nouveaux investissements provenant d'autres sources que celles des institutions multilatérales. Dans ce contexte, la situation de la dette demeure regrettamment inchangée en dépit des efforts déployés par l'Afrique et la communauté internationale pour trouver collectivement une initiative ou une stratégie appropriée et acceptable de nature à alléger la dette. La dette extérieure de l'Afrique a continué d'augmenter, et en 1994, elle dépassait 310 milliards de dollars. Mon collègue du Ghana a été en mesure de confirmer qu'elle atteint aujourd'hui 320 milliards de dollars. Le service de la dette a maintenant atteint 28 milliards de dollars, ce qui dépasse largement l'objectif annuel de 9 milliards de dollars recommandé par le nouvel Ordre du jour.

Une autre conséquence du surendettement qui va à l'encontre d'un développement et d'une croissance économique durables des pays africains est la baisse des investissements étrangers directs. Les chiffres indiquent que s'il a sensiblement augmenté dans les autres régions du monde dans les années 90, l'investissement étranger direct n'a pas, en volume, enregistré de croissance significative en Afrique et, partant, il n'a pas permis de transférer dans la région la technologie et les compétences humaines dont il s'accompagne.

Au cours de cette décennie, moins de 2 % des flux d'investissements étrangers directs ont été destinés à l'Afrique, ce qui a maintenu le niveau des flux à environ 3 milliards de dollars par an. Ce faible niveau d'investissements étrangers directs en Afrique, qui sont essentiellement axés sur les industries pétrolière et minière, montre qu'il n'a

pas été possible d'honorer les engagements et de réaliser les objectifs définis dans le nouvel Ordre du jour. La baisse des investissements étrangers directs a gravement nui à la capacité de l'Afrique d'écouler ses produits aux prix du marché, d'améliorer ses compétences techniques dans différents secteurs de l'économie et de maintenir un environnement susceptible d'attirer les investissements.

Les avantages tirés par l'Afrique de la mondialisation et de la libéralisation ont été limités en raison de la participation très faible de l'Afrique au commerce mondial et des forces désavantageuses du marché mondial, contrairement aux objectifs du nouvel Ordre du jour, des accords du cycle de l'Uruguay et des autres taux de faveur concédés par ses partenaires au développement. Les exportations de l'Afrique représentent moins de 3 % du volume total du commerce mondial du fait des restrictions tarifaires et d'accès, qui en dépit des engagements pris au titre du nouvel Ordre du jour, n'ont toujours pas été levées.

L'Afrique a déployé des efforts louables en vue d'atteindre les objectifs du nouvel Ordre du jour, conformément aux différents engagements et responsabilités qu'elle a pris. À cet égard, nous constatons que le processus de démocratisation en Afrique s'est accéléré au cours de cette période et que l'on a accordé une plus grande attention aux principes acceptés de bonne gestion des affaires publiques, de démocratie, de primauté de droit, et de respect et de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans le même esprit, les gouvernements africains affectent une plus grande part de leur budget national à la création d'infrastructures sociales et économiques, en particulier pour renforcer les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'environnement, des communications et des transports. Les acquis tirés de ces investissements demeurent faibles, en raison principalement de l'allocation limitée de ressources et de divers éléments qui vont à l'encontre du développement durable dans ces domaines.

Un facteur lié à ces obstacles est la pauvreté. La pauvreté a de grandes incidences en Afrique et elle a gravement porté atteinte aux efforts déployés par l'Afrique en vue de réaliser le développement humain durable et le redressement de la croissance économique. Faute d'avoir su formuler une stratégie efficace en vue d'éliminer la pauvreté en Afrique, ce problème n'a fait que s'aggraver. L'engagement pris par la communauté internationale d'éliminer la pauvreté, adopté au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague devrait, dans le cadre du nouvel Ordre du jour, assurer l'apport d'une plus grande aide et de ressources plus importantes en faveur de l'élimination de la pauvreté en Afrique, qui est aujourd'hui en retard sur les

autres régions du monde dans la lutte menée contre la pauvreté absolue.

Au cours de la seconde moitié du programme, la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 exigera beaucoup d'efforts de la part de l'Afrique et de la communauté internationale afin de surmonter les obstacles et les problèmes rencontrés. Il faut aller de l'avant en nous appuyant sur les succès remportés jusqu'ici par le programme. Il convient aussi que les partenaires continuent d'assumer leurs responsabilités et leurs engagements collectifs, qui sont cruciaux pour la pleine mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Le lancement récent de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique doit compléter le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et lui donner l'impulsion dont il a besoin pour permettre sa pleine mise en oeuvre.

La principale préoccupation à prendre en compte pour la pleine mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour reste la responsabilité de l'Afrique qui, entre autres choses, doit poursuivre ses efforts pour mobiliser les ressources nécessaires, soit 82,5 milliards de dollars au total. La communauté internationale doit avoir pour souci d'aider à la pleine mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique afin d'améliorer la situation socio-économique ainsi que le niveau de vie des pays africains grâce à la croissance économique, et elle doit s'y engager.

Programme de travail

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres que pour faciliter le déroulement de l'élection des membres de la Commission du droit international, au titre du point 17 a) de l'ordre du jour, lundi 11 novembre 1996, nous procéderons, conformément à la pratique établie, en priant l'Assemblée générale de

demander au Secrétariat de faire distribuer une liste récapitulative des candidats en y incorporant les nouveaux candidats. Le Président de l'Assemblée générale a l'intention de consulter l'Assemblée à cet égard à la prochaine séance plénière, qui se tiendra demain matin, le 5 novembre 1996.

La séance est levée à 18 h 15.